

PROJET D'ETABLISSEMENT  
2015-2019

(Adopté par délibération du Bureau Communautaire du .....)

**Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal**  
5, Boulevard de la République  
39200 Saint-Claude  
03.84.45.10.01  
contact@hautjurasaintclaud.fr

# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>p.3</b>
Actualisation	
Méthodologie et calendrier	
<b>Chapitre 1 Présentation</b>	<b>p.4</b>
1.1 La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude	p.4
a. Le territoire	
b. Le contexte socio-économique	
c. Le contexte culturel	
1.2 Les raisons d'un projet d'établissement	p.9
a. L'évolution historique	
b. L'arrêté du 15 décembre 2006	
c. Le Schéma départemental des enseignements artistiques	
1.3 Les fonctions d'un projet d'établissement	p.10
<b>Chapitre 2 Diagnostic</b>	<b>p.11</b>
2.1 Etat des lieux	p.11
a. Présentation	
b. Le projet pédagogique	
c. Le fonctionnement	
d. Les publics	
e. La diffusion	
f. Le milieu scolaire et les actions tout public	
g. La communication	
2.2 Analyse	p.25
a. Les aspects positifs	
b. Les faiblesses	
<b>Chapitre 3 Perspectives</b>	<b>p.29</b>
3.1 L'année scolaire 2015-2016	p.29
a. Les changements	
b. Les priorités	
3.2 Les grands axes de réflexion	p.32
a. La pédagogie	
b. Les évolutions structurelles	
c. Les publics	
3.3 Le Conservatoire de demain	p.34
a. Les objectifs	
b. Les moyens	
c. Evolution des volumes d'enseignement	
d. Profils des différents sites d'enseignement	
e. Gestion des matériels et bâtiments	
f. La communication	
g. Au-delà du territoire intercommunal	
<b>Chapitre 4 Évaluation</b>	<b>p.38</b>
<b>Chapitre 5 Conclusion</b>	<b>p.38</b>
<b>Sources</b>	<b>p.38</b>

## **Préambule**

### **Actualisation**

Ce Projet d'Etablissement est le premier outil de référence de l'histoire, de l'évolution et de l'environnement du Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal Haut-Jura Saint-Claude. Il constitue une feuille de route pour toutes les personnes en lien avec la structure.

La diffusion et l'appropriation d'une première proposition, rédigée pour la rentrée scolaire 2013-2014, ont été empêchées par la mise en disponibilité du Directeur au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Elle a cependant servi de base à la rédaction du texte actuel.

Ce document pluriannuel s'inscrit dans le cadre de :

- La demande de renouvellement de classement auprès du Ministère de la Culture et de la Communication,
- La consolidation du positionnement de l'établissement comme école ressource et pôle territorial dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- L'affirmation de l'identité de la structure et des qualités de l'enseignement,
- Le développement du Conservatoire et de ses actions de rayonnement.

Il a été approuvé par délibération du Bureau communautaire en date du 07 octobre 2015 et prend effet à compter du 01 novembre 2015 pour une période de cinq années. Des indicateurs annuels permettront d'en mesurer l'état d'avancement en regard de l'échéancier proposé.

Ce Projet d'Etablissement reste un outil ouvert à son propre devenir et devra continuellement s'adapter aux situations futures.

### **Méthodologie et calendrier**

Le responsable de Direction en poste depuis le 1er septembre 2014 s'est laissé jusqu'au mois d'avril 2015 pour comprendre le contexte territorial, les partenariats, le fonctionnement interne de l'établissement avant de rédiger ce texte.

Les élections des représentants d'élèves, de parents d'élèves et de professeurs ont été organisées selon les modalités définies au Règlement Intérieur voté le 02 juillet 2014.

L'ensemble des équipes administratives, techniques et pédagogiques du Conservatoire, les représentants des parents d'élèves, élèves et professeurs, la Directrice Générale des Services et la Vice-présidente en charge de la Culture ont été consultés pour la rédaction du Règlement Intérieur, du Règlement des Etudes et du présent Projet d'Etablissement. Des réunions pédagogiques par département et 3 réunions plénières ont permis d'amender les modalités d'évaluation et en particulier les objectifs par cycle des bulletins semestriels. Le dialogue est renoué avec les présidents des trois orchestres d'harmonie associatifs du territoire. Un travail en partenariat régulier est mené avec les directions du Musée Intercommunal et de l'Institut Médico-Educatif.

Les Règlement Intérieur et Règlement des Etudes revus en complément de ce texte ont été votés en Bureau communautaire en date du 17 juin 2015.

L'urgence du calendrier et les changements électoraux successifs ont empêché la consultation régulière des partenaires suivants :

- L'Inspection du Ministère de la Culture et de la Communication,
- L'élue en charge de la Culture au Conseil Départemental du Jura,
- La Direction de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Jura,
- Les Directions de la Médiathèque et de l'Atelier des savoir-faire Intercommunaux,
- Les Directions des crèches et des centres sociaux,
- Les responsables des chorales amateurs de la Communauté de communes,
- L'Inspection Académique de l'Education Nationale,
- Les Directions des écoles élémentaires, des collèges et lycées du territoire.

Ces partenaires ont néanmoins déjà travaillé avec l'établissement; la transmission des dossiers au responsable de Direction lui a permis d'en appréhender l'évolution et de reprendre contact avec une partie des partenaires cités ci-dessus.

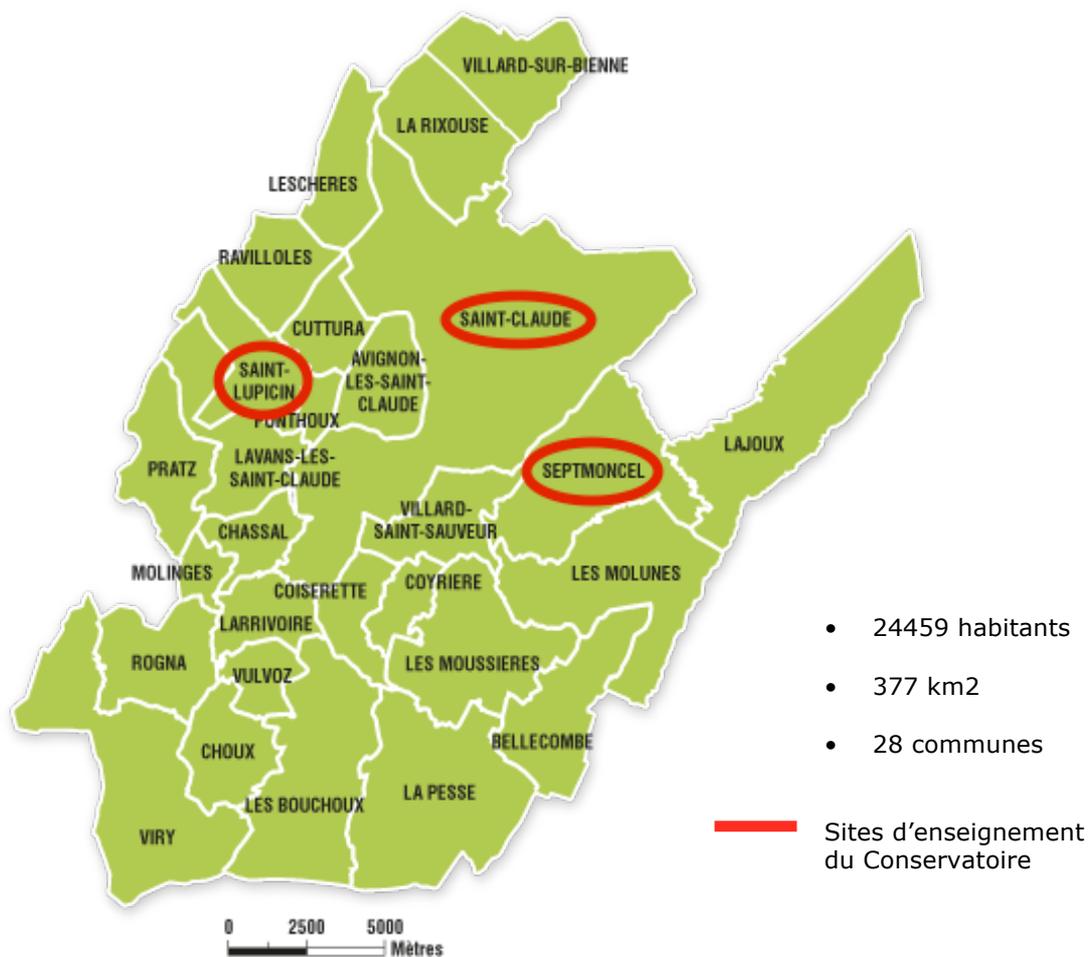
Ainsi, un regard à la fois collectif et individuel sur le fonctionnement de la structure et sur les développements souhaités dans les prochaines années est posé.

# Chapitre 1 Présentation

## 1.1 La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

### a. Le territoire

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a été créée le 1er janvier 2011 suite à la fusion des Communautés de Communes de Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes-Combes. Ces trois communautés réunies forment un territoire cohérent plus vaste tout en gardant une taille humaine.



Situé au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura, entouré de basses et moyennes montagnes, ce territoire enclavé est recouvert aux trois quarts de forêts. Dans la partie la plus montagneuse, l'altitude reste élevée, avec les communes des Moussières, des Molunes et de Bellecombe à 1200 m.

L'accès à la commune de Saint-Claude se fait principalement en suivant un axe longeant la Bienne, affluent de l'Ain prenant sa source aux environs des Rousses. Les accès routiers entre les communes du territoire sont contraints par le relief.

### b. Le contexte socio-économique

La Communauté de communes se superpose pratiquement au bassin de vie de Saint-Claude, maille territoriale fine sur laquelle s'organise la vie quotidienne des habitants. Les équipements de base (alimentation, débits de tabac, garages...) sont présents sur l'ensemble du territoire. Sous-préfecture du Jura, la ville de Saint-Claude concentre l'essentiel des services à la population (équipements des gammes intermédiaire et supérieure : supermarchés, établissements de santé, médecins spécialistes) et des

établissements éducatifs. Compte-tenu du relief très marqué, la distance à parcourir et le temps nécessaire pour accéder à ces différents équipements sont souvent conséquents.

Les différentes parties du territoire sont bien diversifiées, complémentaires, forment un ensemble cohérent et permettent à l'ensemble de sa population d'avoir un véritable projet d'avenir autour :

- D'un pôle urbain entouré de communes rurales : en 2006, le territoire de Val de Bienne incluant la commune de Saint-Claude est quasiment entièrement urbain (93 %). À l'opposé, 84 % de la population des Hautes-Combes et 99 % de celle du Plateau du Lizon vivent en zone rurale,
- De déplacements domicile-travail polarisés par la commune de Saint-Claude : les emplois sont largement occupés par les résidents puisque 81 % des actifs résident et travaillent dans le périmètre de la Communauté de communes,
- D'un dynamisme démographique : portée à la fois par un excédent naturel et migratoire, la population des Hautes-Combes et du Plateau du Lizon s'accroît depuis 1999, augmentant même plus rapidement sur le Plateau du Lizon que dans le département. Ouverte à l'ouest, cette zone est en effet moins enclavée. À l'inverse, depuis 1990, le territoire de Val de Bienne perd des habitants, l'excédent naturel ne compensant pas le déficit migratoire. Entre 1999 et 2006, sa population décroît de 0,2 % par an. Cette baisse s'explique par la présence de Saint-Claude, qui, comme la plupart des villes françaises de plus de 10 000 habitants, a tendance à perdre des habitants au profit des communes environnantes,
- D'un vieillissement modéré: comme partout en France, la population vieillit mais plus modérément que dans l'ensemble du département. Entre 1990 et 2006, la part des 65 ans et plus augmente de deux points sur le territoire de la Communauté de communes mais de trois points dans le Jura. Sur le Plateau du Lizon, la population constituée à 14 % de personnes âgées de plus de 65 ans est en moyenne plus jeune que dans le Val de Bienne et dans les Hautes-Combes (respectivement 17 et 18 %). En comparaison, dans le département, 19 % des habitants ont plus de 65 ans,
- D'une zone moins touchée par la crise que l'ensemble de la région : alors que le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B, C) progresse de 24 % en Franche-Comté entre fin 2008 et fin 2009, il augmente de 14 % au Val de Bienne et sur le Plateau du Lizon. La population active des Hautes-Combes est plus concernée par le chômage, avec une hausse de 38 % des demandeurs d'emploi en fin de mois en deux ans. Durant l'année 2008, la zone d'emploi de Saint-Claude voit son taux de chômage presque doubler (de 6,1 à 11,2 %). Celle-ci était relativement épargnée jusqu'alors. Néanmoins, en 2006, les taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans du Val de Bienne et du Plateau du Lizon sont similaires et légèrement plus élevés que dans le reste du département du Jura,
- D'une richesse et d'une interaction de trois forces économiques complémentaires :
  - L'industrie d'abord** essentiellement avec l'injection plastique, la lunetterie, le jouet, le décolletage. En 2008, l'industrie manufacturière représente 44 % de l'emploi salarié, nettement plus que dans l'ensemble du département (26 %). Les activités industrielles sont diversifiées. Celles-ci sont axées sur les biens intermédiaires dans le Val de Bienne (550 emplois dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, 570 emplois dans la fonderie de métaux légers et 380 emplois dans la fabrication de produits métalliques). Dans les Hautes-Combes, l'activité dominante est liée à la bijouterie et la joaillerie. Le Plateau du Lizon est orienté vers la fabrication de produits en plastique (760 emplois) et la fabrication de jeux et jouets, avec, en particulier, la présence de Smoby à Lavans-les-Saint-Claude.
  - Le tourisme ensuite**, concentré sur les Hautes-Combes (sites nordiques, tourisme vert, nombreux gîtes et centres de vacances).
  - Les activités agricoles** enfin, consacrées à l'élevage, aux productions laitières, fromagères et sylvicoles.

## Un territoire proche du bassin de vie de Saint-Claude

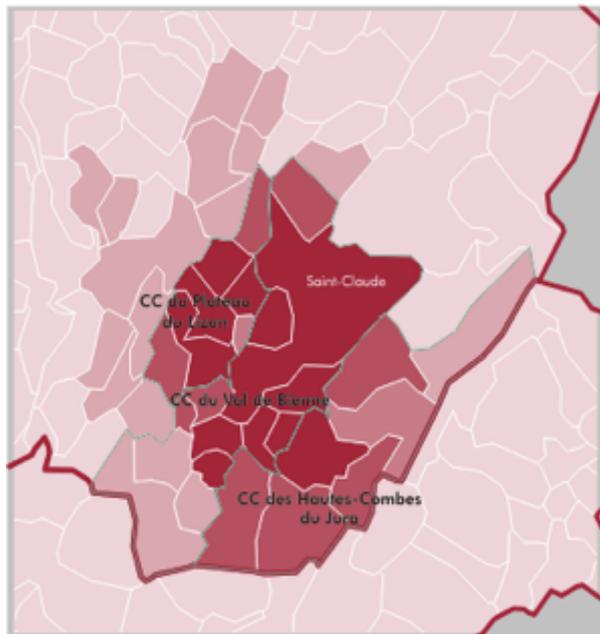


### Typologie

- Zone d'emploi de Saint-Claude
- Communauté de communes des Hautes-Combes du Jura
- Communauté de communes du Plateau du Lizon
- Communauté de communes du Val de Bienne
- Bassin de vie de Saint-Claude
- Limites départementales

© IGN - INSEE 2010  
Sources : IGN - INSEE 2010

**La plupart des actifs travaillent et résident sur le territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude**



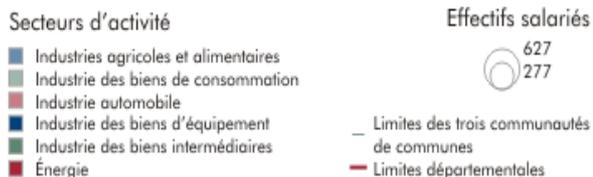
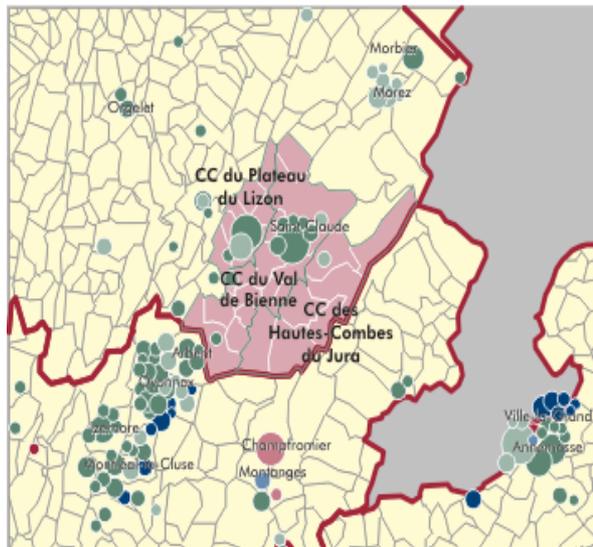
Part des actifs travaillant dans une des trois communautés de communes en 2006 (en %)



© IGN - INSEE 2010  
Source : INSEE (Recensement de la population 2006)

**Un territoire tourné vers l'industrie**

Localisation des établissements industriels au 31 décembre 2007, par effectifs salariés et secteurs d'activité



© IGN - INSEE 2010  
Sources : INSEE (Clap 2007)

**c. Le contexte culturel**

La Communauté de communes n'a pas de compétence culturelle mais offre un service important à la population par le biais de 4 équipements : le Musée de l'Abbaye, la Médiathèque Intercommunale, l'Atelier des savoir-faire et le Conservatoire de Musique.

Ainsi, l'arrêté autorisant la fusion des Communautés de communes du Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes-Combes précise (article 5-2-3) : «La Communauté...a pour compétence la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements culturels,...présentant un caractère structurant à l'échelle du territoire. ...Gérer les écoles de musique existantes...et créer, gérer toute école de musique à caractère intercommunal... Mettre en place une instance communautaire ...de façon à ce que l'ensemble des initiatives culturelles...soit connu par les habitants ...voire au-delà ceci dans le cadre ...du rayonnement culturel du territoire. »

Le Festival de Musique du Haut-Jura, l'association de poésie Saute-Frontière, la Fraternelle, Festival Azimut, 3 orchestres d'harmonie (Saint-Lupicin, Lavans-les-Saint-Claude, Septmoncel), de nombreuses chorales et troupes de théâtre complètent ce paysage culturel.

**Le Musée de l'Abbaye** / donations Guy Bardone- René Genis est situé à côté de la cathédrale de Saint-Claude, dans l'ancien palais abbatial restauré (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Il a ouvert ses portes à la fin de l'année 2008. Bénéficiant d'une architecture audacieuse, il propose un fonds d'œuvres du XX<sup>e</sup> siècle constitué d'une collection léguée par les artistes Guy Bardone et René Genis à laquelle s'est ajouté un deuxième legs de Guy Bardone et un sous-sol comprenant des vestiges archéologiques attestant de la présence de l'un des plus anciens monastères de France. Représentative de la peinture française des années 1920 aux

années 1960, la collection témoigne d'une orientation figurative. Ainsi, plusieurs générations d'artistes se succèdent autour de Raoul Dufy, des Nabis (Pierre Bonnard, Ker-Xavier Roussel, Paul Sérusier, Félix Vallotton, Edouard Vuillard), des post-cubistes (André Beaudin, Francisco Borès, Marcel Gromaire), des artistes de la première École de Paris (1900-1920) ainsi que des représentants de la jeune peinture figurative des années 50 réunis sous le vocable des Peintres de la réalité poétique (Maurice Brianchon, Raymond Legueult, Roger Limouse, Roland Oudot...).

**Le réseau des Médiathèques** est le service de lecture publique de la Communauté de communes depuis le 1er juin 2011. Il regroupe 4 sites (Saint-Claude, Saint-Lupicin, Septmoncel et Viry). Ces structures sont ouvertes à tous et visent à étendre et diversifier les publics. Le service de réservation des documents d'un site vers un autre, le prêt et le retour des documents dans n'importe quel site du réseau par l'utilisateur et les navettes régulières entre les sites présentent des services à forte valeur ajoutée très appréciés des usagers. Le catalogue des archives municipales de la ville de Saint-Claude est consultable sur le portail de la Médiathèque. Elle est également impliquée dans le réseau « JUMEL » pour un prêt entre les bibliothèques du département du Jura. Un important chantier, principal investissement de la collectivité, permettra la restructuration de l'ancienne banque de France pour y accueillir la Médiathèque tête de réseau à la rentrée scolaire 2016.

**L'Atelier des savoir-faire** est un lieu unique pour découvrir et s'initier aux savoir-faire propres au Haut-Jura. Il a été créé en 2007 dans l'ancienne usine de tournerie Bourbon à Ravilloles. Il s'organise autour :

- D'un pôle économique pour la modernisation des savoir-faire. Il s'agit de décloisonner les pratiques, faciliter les mutualisations entre artisans, apporter des outils et professionnaliser les artisans, pérenniser l'activité, répondre aux enjeux d'adaptation et d'innovation des entreprises,
- D'un pôle de formation. Les objectifs sont de faciliter la transmission des savoir-faire, inciter à la reconversion professionnelle et perfectionner les compétences des artisans,
- D'un pôle touristique. Il faut développer une vitrine moderne de la production artisanale locale, montrer la richesse et la diversité des savoir-faire, sensibiliser le grand public aux métiers d'art.

**Le Festival de Musique du Haut-Jura** invite depuis 30 ans les meilleurs artistes de la musique ancienne dans des sites uniques au mois de juin. Leur programmation s'est également développée :

- Avec les Automnales au mois de septembre,
- Avec un programme « Jeune Public » (4<sup>ème</sup> Festival en 2015),
- Avec des ateliers et master-classes dont le Conservatoire est partie prenante,
- Avec des propositions en milieu scolaire,
- En créant un partenariat avec l'Université Ouverte,
- Avec une politique d'édition discographique (une quinzaine de CD largement récompensés par la critique spécialisée ont vu le jour depuis 1994).

Il est membre du Réseau Européen de Musique Ancienne et du portail de la Musique Ancienne en Franche-Comté.

L'association **La Fraternelle** fait revivre depuis 1984 la Maison du Peuple de la ville de Saint-Claude. Cette dernière est aujourd'hui un espace culturel et artistique, lieu de mémoire, de diffusion et de création contemporaine. Ainsi, D'Jazz au bistro diffuse jazz et musiques improvisées, offrant au public la possibilité de découvrir à la fois de jeunes formations et de grands noms du jazz. Adhérent à la FédéliMa, D'Jazz au bistrot est aujourd'hui le plus important club de jazz de Franche-Comté. La programmation s'est élargie depuis quelques années avec les concerts Fra'Café et les scènes ouvertes qui ouvrent à d'autres styles musicaux. Des résidences d'artistes musiciens sous forme de coproduction ou de coopération avec d'autres lieux de diffusion sont régulièrement proposées.

Le comité des fêtes de Saint-Lupicin gère la salle de **L'Epinette**. Entièrement rénovée sous le contrôle d'un acousticien, la mise en place de loges, d'une rampe d'accès facilitant le transport de matériel et l'achat d'un piano quart de queue en font une des salles les mieux dotées du Haut-Jura. La programmation annuelle permet à l'équipe pédagogique du Conservatoire de s'y produire.

La diffusion musicale est principalement assurée par le Conservatoire, le Festival de Musique du Haut-Jura, la Fraternelle et L'Epinette.

Les lieux de diffusion utilisés par le Conservatoire couvrent l'ensemble du territoire :

- Salle des fêtes de Saint-Claude de 400 places,
- Café (100 places) et salle de cinéma (250 places) de La Fraternelle à Saint-Claude,
- L'Epinette à Saint-Lupicin de 400 places,

- Salle des Dolines aux Moussières de 160 places,
- De nombreuses églises et chapelles : cathédrale de Saint-Claude, église Notre Dame de Saint-Lupicin, église de la Rixouse, chapelle des Carmes de Saint-Claude.

Les salles des fêtes de toutes les communes du territoire permettent l'organisation des manifestations pédagogiques du Conservatoire en fonction des capacités d'accueil de chacune d'entre elles. Les locaux du site de Saint-Claude sont également dotés d'une salle de 90 places essentiellement dédiée aux représentations.

Des échanges sont organisés avec le Festival de Musique, la Fraternelle et le Musée de l'Abbaye, lieu particulièrement adapté aux concerts, aussi bien dans les salles présentant les collections (100 places) que dans le grand cloître (110 places) bénéficiant d'une acoustique exceptionnelle.

Un partenariat est également régulier depuis plusieurs années avec le Parc naturel régional du Haut-Jura pour mettre en valeur les sites sonores du territoire (Leschères, Septmoncel, ...).

Tous ces acteurs travaillent en liens étroits autour de projets communs et de réunions « doublons » régulières pour diversifier et clarifier une offre culturelle la plus qualitative et la plus riche possible.

## **1.2 Les raisons d'un projet d'établissement**

La nécessité de concevoir un projet d'établissement pour les Conservatoires apparaît au fil de l'évolution historique, dans les critères de classement de l'arrêté du 15 décembre 2006 et par l'inscription des établissements d'enseignement artistique dans des Schémas départementaux.

### a. L'évolution historique

Marcel Landowski, nommé Directeur de la Musique par André Malraux en 1966, met en place la structure actuelle de l'enseignement de la musique. De très nombreuses écoles de musique sont alors créées. La pratique musicale tend à se généraliser et la demande du public se fait croissante. Les Conservatoires avaient pour principal, voire unique objectif de transmettre une tradition, un patrimoine et un savoir faire essentiellement technique, ceci en vue de former des musiciens, danseurs et comédiens.

Les missions des établissements d'enseignement artistique spécialisés ont considérablement évolué ces 30 dernières années, compte tenu :

- De différentes lois de décentralisation (de 1982 à 2015), induisant une prise en charge grandissante des collectivités locales,
- Du rétrécissement des marges financières de ces dernières,
- De la montée de l'individualisme dans notre modèle social,
- De la mondialisation culturelle induite par la facilitation des transports et les nouvelles technologies,
- De l'émergence de nouvelles cultures et pratiques artistiques (ex: les cultures urbaines).

Les collectivités locales attendent aujourd'hui de leurs établissements qu'ils s'inscrivent dans une réelle politique publique de territoire, à la fois culturelle, éducative et sociale, accompagnant et anticipant les évolutions dans ces trois champs d'intervention. Il s'agit donc de prendre en compte la diversité des missions, des cultures, la diversification des publics et des partenaires pour élaborer un projet d'établissement répondant à ces nouveaux enjeux. La mise en synergie des différents acteurs doit permettre de répondre à leurs missions respectives, dans un objectif d'optimisation et d'efficacité du service public.

### b. L'arrêté du 15 décembre 2006

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixe les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Ainsi, tous les Conservatoires ont pour missions communes d'avoir :

- Un projet d'établissement validé par la collectivité,
- Un projet en cohérence avec le Schéma départemental,
- Une organisation territoriale de l'enseignement favorisant l'égalité d'accès aux usagers et la concertation pédagogique,
- Un fonctionnement en réseau avec d'autres établissements d'enseignement, de création ou de diffusion,

- Une organisation de l'enseignement en cursus, une orientation suivie des études, un accompagnement du projet des élèves,
- Des missions d'éducation artistique privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire (interventions en milieu scolaire, classes à horaires aménagés, ...),
- Un plan de développement des pratiques artistiques en amateur,
- Des actions de sensibilisation des publics, une participation à la vie culturelle locale, des actions de diffusion, d'accueil d'artistes, de partenariats avec les acteurs locaux de la création et de la diffusion.

Ce texte précise également les missions spécifiques à tous les Conservatoires à Rayonnement Intercommunal :

- Dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou théâtre),
- Dispenser des disciplines en cohérence avec le développement des pratiques collectives,
- Proposer des pratiques vocales collectives,
- Proposer une formation et une culture musicale incluant des démarches de création,
- Se doter d'une équipe de direction, de personnels administratifs et techniques nécessaires à la réalisation du projet d'établissement,
- Disposer de locaux spécifiques, adaptés et équipés,
- Mettre en place des classes à horaires aménagés (facultatif).

### c. Le Schéma départemental des enseignements artistiques

Les schémas départementaux ont pour objectifs de structurer au mieux l'offre de l'enseignement initial de manière qualitative en établissant des complémentarités et des coopérations. Ils fixent également les conditions de la participation financière des départements aux établissements d'enseignement artistique (article 101 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004).

Ainsi, l'actualisation du Schéma départemental des enseignements artistiques du Jura en 2014 permet :

- De soutenir le fonctionnement et le développement des établissements d'enseignement artistiques du Jura en fonction de leur statut,
- D'aider les projets d'école,
- De favoriser les projets inter-écoles,
- De soutenir la formation des enseignants,
- D'accompagner la pratique de la danse et de l'art dramatique,
- De participer à l'acquisition d'instruments de musique, d'informatique musicale et de matériel scénique,
- D'enrichir les ressources musicales par la mise à disposition d'un fond de partitions.

Les aides sont forfaitaires ; le Conservatoire de Musique Haut-Jura Saint-Claude est considéré comme pôle territorial dans ce dispositif.

### **1.3 Les fonctions du projet d'établissement**

Avant tout, un projet d'établissement permet à une structure d'enseignement d'être lisible en termes de compétences sur un territoire. Les usagers, les associations ou les partenaires institutionnels doivent être informés des savoirs, compétences, modes d'organisation et fonctionnement qu'ils trouveront. En affirmant son identité comme centre de ressources, cela fait du Conservatoire une véritable plaque tournante potentielle de l'expression artistique du territoire de la Communauté de communes et au-delà.

C'est également un outil garantissant les droits des usagers définissant des objectifs en matière de qualité des enseignements, dans le respect du schéma d'Orientation Pédagogique initié par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Enfin, il permet de donner une perspective d'avenir dans un souci d'être à la fois un établissement social et éducatif, proposant une activité de loisir et une garantie de compétence jusqu'à un niveau préprofessionnel.

## Chapitre 2 Diagnostic

### 2.1 Etat des lieux

L'état des lieux suivant est principalement basé sur les deux premières années de l'établissement en temps que Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, soit les scolarités 2013-2014 et 2014-2015.

#### a. Présentation générale

Le Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal Haut-Jura Saint-Claude est né de la fusion du Conservatoire Municipal de Saint-Claude et de l'Ecole de Musique de Proximité du Plateau du Lizon au 1er janvier 2013. Comme la plupart des écoles de musique françaises, ces structures ont évolué dans le sillage d'une harmonie municipale ou associative, pratique très répandue dans les zones à mi-chemin entre ruralité et vie urbaine.

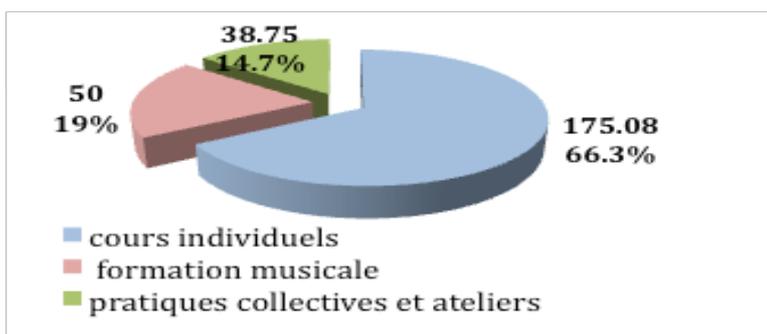
A Saint-Claude, l'école de musique a été créée après guerre. Sa municipalisation date de 1969. Elle obtiendra l'agrément de l'Etat en 1981. A Saint-Lupicin, l'Ecole de Musique de Proximité du Plateau du Lizon a été créée en 1989 par le S.I.V.O.M. du Plateau pour fournir un cadre pédagogique et administratif à l'apprentissage musical dispensé au sein de deux sociétés de musique : l'Union Musicale et Chorale de Lavans-les-Saint-Claude et l'Harmonie de l'Union Lupicinoise de Saint-Lupicin. Ces dernières recrutaient des professeurs diplômés depuis 1979. La création de cette structure avait pour objectif de soulager les bénévoles, renforcer la collaboration entre les communes dans le domaine culturel et pérenniser l'enseignement musical. A Septmoncel, les musiciens de la fanfare du Haut-Jura ont donné des cours bénévolement jusqu'en 2000. A partir de cette date, des conventions de mise à disposition de professeurs pour les cours de Formation Musicale et un ensemble à vents successivement avec la ville de Saint-Claude et la Communauté de communes du Plateau du Lizon, ont permis d'assurer la transition avec le fonctionnement actuel. Les élèves des Hautes-Combes se sont toujours déplacés sur Saint-Claude pour la pratique instrumentale.

Le Conservatoire s'inscrit dans la réalité de notre temps, entend faciliter la transmission du patrimoine culturel actuel et passé, propose au plus grand nombre des clés d'accès à une culture plurielle et encourage les démarches de métissage et d'interdisciplinarité. Il a pour vocation l'accès aux pratiques musicales associées à la création et à la diffusion. C'est un lieu de vie, d'échanges et d'expressions artistiques où se côtoient 22 enseignants, 3 personnels administratifs et techniques, 1 directeur, 365 élèves. Enfants, jeunes et adultes s'y retrouvent autour de projets différents, de futurs interprètes, de pratiques en amateur ou de citoyens éclairés. L'élève est le centre de la pédagogie de l'établissement. Au fil du temps, par la découverte d'univers culturels et de modes d'expressions différents, par l'acquisition de savoir-faire, par le développement du sens critique et de capacités d'auto-évaluation, il clarifie son projet personnel et évolue vers une pratique artistique autonome. Le travail des équipes pédagogiques, administratives et techniques est entièrement dédié à cette maxime : « Vivre, partager et transmettre la passion de la musique ».

#### b. Le projet pédagogique

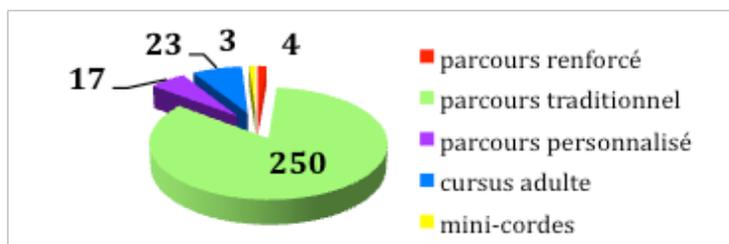
L'équipe pédagogique du Conservatoire est constituée d'un ensemble de professionnels, professeurs et artistes à la fois. La pluralité de regards, d'expériences et d'échanges concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement. Autour de l'éveil et de la Formation musicale, des pratiques collectives d'orchestre et de musique de chambre, de la voix et des instruments acoustiques, la pratique des instruments électriques (guitare électrique et basse) et la création numérique (MAO) sont proposées ; soit 25 disciplines enseignées. De nombreux styles musicaux sont représentés, au service de la transmission écrite et orale, du baroque au contemporain, en passant par les esthétiques Musiques actuelles (jazz, rock, ...).

**Heures hebdomadaires  
effectives d'enseignement**



Les élèves apprennent à jouer de leur instrument en face à face pédagogique, cours de groupe, cours d'ensemble (par disciplines) et cours collectifs (éveil, Formation musicale, orchestres). Il n'y a pas de systématisme entre ces quatre formes d'enseignement. La musique d'ensemble, considérée comme essentielle, est au cœur du projet du Conservatoire. Elle représente l'aboutissement de la pratique instrumentale ou vocale, développe le sens des responsabilités et de l'équilibre social. Au-delà du travail technique instrumental, l'assiduité, la ponctualité, l'écoute permanente de soi et des autres, l'entraide mutuelle sont des valeurs constamment abordées afin de faire comprendre aux élèves que le résultat du groupe dépend de la qualité de chacun.

L'enseignement artistique du Conservatoire se présente comme un parcours. L'élève va suivre des activités de nature diverse, alternant des temps longs et très structurés, des projets plus courts et plus dynamiques, des moments de rencontres, d'expérimentation et de situation d'auditeur privilégié. Loin de juxtaposer une offre de cours individuels et collectifs déconnectés les uns des autres, l'enseignement s'organise à travers un projet artistique et culturel global, prenant en compte tout à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales.



Loin de juxtaposer une offre de cours individuels et collectifs déconnectés les uns des autres, l'enseignement s'organise à travers un projet artistique et culturel global, prenant en compte tout à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales.

Afin de respecter le rythme d'apprentissage de chaque individu, enfant ou adulte, les études sont organisées en cycles (périodes pluriannuelles permettant la réalisation d'un certain nombre d'objectifs pédagogiques), marquant de grandes étapes. Les cycles représentent des cursus complets qui conduisent à la délivrance de diplômes nationaux et répondent à la vocation des établissements classés d'offrir une formation la plus complète possible dans la durée. Pour une majorité de disciplines, on peut faire un parallèle avec le système de l'Education Nationale : le Premier cycle coïncide avec l'école élémentaire, le Deuxième cycle avec le collège et le Troisième avec le lycée.

Le Règlement des études permet une souplesse de l'apprentissage. Trois parcours, reliés à tout moment par des passerelles, sont proposés :

- Un **parcours Renforcé** pour les élèves les plus investis,
- Un **parcours Traditionnel** accessible au plus grand nombre. Il a pour finalité une pratique en amateur de qualité, ponctuée par trois cycles d'enseignement, représentant chacun une fin en soi,
- Un **parcours Personnalisé**, formule « allégée » par rapport au parcours Traditionnel. Les objectifs pédagogiques sont définis avec chaque élève, permettant à ces derniers de réfléchir au sens qu'ils donnent à leur pratique.

Au travers de ces parcours ou du soutien à la pratique en amateur, l'exigence d'une formation artistique de qualité oblige à toujours susciter l'intérêt et la curiosité et à encourager l'investissement et le dépassement de soi.

Les plus jeunes élèves, les adolescents, les adultes et les publics empêchés ont accès au Conservatoire par des cursus spécifiques (atelier mini-cordes, jardins d'enfants, cours de Formation musicale « Adolescents » et « Adultes », cursus instrumental et vocal « Adulte », cours de percussions pour les enfants de l'Institut Médico-Educatif de Saint-Claude). Des ateliers de formation du personnel à la crèche de Saint-Claude en raison d'1 heure d'intervention par semaine (ou l'équivalent), avec des enfants de 0 à 4 ans, permettent de sensibiliser un public plus large aux cours d'éveil du Conservatoire. 5 groupes d'enfants, accompagnés de leurs parents et des éducatrices sont concernés tous les mardis matin de septembre à juin.

Le travail en équipe, au travers des projets et des conseils pédagogiques, garantit une qualité et une cohérence pour le parcours de l'élève.

Des liens sont également tissés chaque année avec les élèves des Ecoles de Musique et Conservatoires environnants par l'organisation de projets et master-class.

Par exemple, en 2014, un Ciné-concert (classes des Conservatoires Haut-Jura Saint-Claude et Lons-le-Saunier, des Ecoles de Musique Arcade et Champagnole) a été le moteur principal du travail d'ensemble en classe de guitare. Le département cordes du Conservatoire s'est également joint aux instrumentistes des Ecoles Intercommunales de La Grandvallièrre et Arcade et de l'Ecole de Musique Jura-Sud afin de former un orchestre à cordes permettant 2 concerts autour des musiques traditionnelles.

Les groupes de Musiques actuelles participent plusieurs fois dans l'année aux Jam session organisées à la Fraternelle par le professeur de saxophone et Musiques actuelles, en collaboration avec d'autres artistes et musiciens amateurs du département du Jura.

L'assiduité à l'ensemble des cours, répétitions, concerts et spectacles est une condition indispensable à la réussite de la formation de l'élève et à celle du projet pédagogique, artistique et culturel du Conservatoire. Cette assiduité doit être associée à un travail régulier dans toutes les disciplines pratiquées. A cette condition, l'organisation du travail par cycle ou au sein d'ateliers collectifs permet à tous les élèves d'atteindre les objectifs définis pour chacun des niveaux et des enseignements en fonction de leur capacité personnelle d'acquisition. L'assiduité et la motivation des élèves manifestées au sein des activités sont prises en compte lors de la validation du passage dans un cycle supérieur.

Elément fondamental de ce processus, l'évaluation permet dans un constant dialogue entre l'élève et l'équipe pédagogique, de faire le point sur le développement des compétences en regard des objectifs fixés, de vérifier la pertinence de la pédagogie mise en œuvre, de définir les perspectives. Elle s'exerce conjointement selon différentes modalités. Le contrôle continu et l'auto-évaluation sont les éléments les plus importants. Le dossier de l'élève en constitue le support matériel, son rôle est également d'étayer le dialogue avec les familles. Les examens de fin de cycle permettent de valider un niveau reconnu au niveau national dans tous les établissements classés.

Les parents, surtout chez les jeunes élèves, sont des partenaires incontournables du projet éducatif : ils sont invités à s'associer par la rencontre, la discussion et l'échange aux orientations préconisées par les enseignants.

Il est important de clarifier les objectifs et les contenus de formation au regard des attentes du public mais également de porter à la connaissance des usagers les attentes du corps enseignant en termes d'investissement, de pratique personnelle, d'assiduité et de participation. Cette contractualisation se concrétise à travers le Règlement des études, les bulletins d'évaluation semestriels et le dossier de l'élève.

### c. Le fonctionnement

Au titre de « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal », l'enseignement musical est dispensé sur 3 sites : Saint-Claude, Saint-Lupicin et Septmoncel. La structure reçoit le soutien du Ministère de la Culture (par le biais de la DRAC) et une aide financière du département du Jura, dont le montant dépend des projets annuels réalisés (de 20000 à 36000 € depuis 2014). Réunions pédagogiques en petit comité, réunions plénières et conseil d'établissement rythment la vie de la structure.

Voici le descriptif des bâtiments selon les sites d'enseignement :

A Saint-Claude, le Conservatoire dispose d'un bâtiment entièrement dédié à la pratique musicale de 5 étages comprenant 23 salles, 5 studios de travail, 4 bureaux et 1 salle de représentation. Occupé au départ par les bains douches de la ville de Saint-Claude, le bâtiment a été réhabilité et transformé pour accueillir le Conservatoire Municipal Agréé de la ville de Saint-Claude en 2002. Il est classé ERP, classe 5. L'accueil administratif, le secrétariat et la direction y sont centralisés. Ce bâtiment permet aux élèves de bénéficier de studios ou de salles de travail, y compris en période de vacances scolaires.

A Saint-Lupicin, le Conservatoire occupe les anciens locaux de la Communauté de communes du Plateau du Lizon et une salle appartenant à l'Union Lupicinoise pour les pratiques collectives et la classe de percussions. L'utilisation des instruments de percussions est ainsi mutualisée. Les anciens bâtiments communautaires sont sur 2 étages. La plus grande salle au rez-de-chaussée appartient à la commune de Saint-Lupicin. Elle n'est pas exclusivement réservée à l'enseignement musical, permet la tenue de réunions ou la venue d'autres associations. Le Conservatoire reste prioritaire et ne rencontre aucune difficulté d'occupation des locaux. Les autres salles (6 petites, 2 moyennes) accueillent les cours d'instruments, les groupes de Musiques actuelles, les cours d'éveil et de Formation musicale, un bureau de direction annexe permettant l'archivage des documents de l'Ecole de Proximité du Plateau du Lizon, et une salle d'accueil du public. Leur taille est adaptée au nombre d'élèves et à la répartition hebdomadaire des cours.

A Septmoncel, les cours (saxophone, éveil et Formation musicale sur le premier cycle) occupent alternativement les locaux de la salle des fêtes servant aussi de lieu de répétition à la Fanfare du Haut-Jura ou une salle dans l'ancien presbytère. L'achat de matériel à la rentrée scolaire 2013-2014 et le renforcement des liens avec les membres bénévoles de la Fanfare ont stabilisé ce site d'enseignement et contribuent à ancrer l'enseignement artistique sur le territoire des Hautes-Combes.

Les tableaux suivants décrivent l'amplitude des horaires d'ouverture administratifs et/ou pédagogiques par site d'enseignement.

### Amplitude des Horaires d'Accueil du Public sur le site de Saint-Claude

<u>Période Scolaire</u>		<u>Période vacances scolaires</u>	
Lundi	13h30 – 19h	Lundi	13h30 – 18h30
Mardi	8h30 – 12h00 / 13h30 – 19h	Mardi	8h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Mercredi	8h30 – 12h00 / 13h30 – 19h	Mercredi	8h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Jeudi	8h30 – 12h00 / 13h30 – 19h	Jeudi	8h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Vendredi	8h30 – 12h00 / 13h30 – 19h	Jeudi	8h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Samedi	8h45 – 11h45		

### Amplitude des Horaires d'Enseignement sur le site de Saint-Claude

<u>Période Scolaire</u>			
Lundi			14h30 – 21h00
Mardi	12h15 – 12h45	/	15h45 – 21h00
Mercredi		9h – 22h	
Jeudi	11h15 – 12h00	/	14h30 – 20h00
Vendredi	12h15 – 13h45	/	15h30 – 21h30
Samedi	8h00 – 13h00		

### Amplitude des Horaires d'Enseignement sur les sites de Saint-Lupicin et de Septmoncel (1)

<b>Site de Saint-Lupicin</b>		<b>Site de Septmoncel</b>	
Mardi	16h30 – 20h30	Samedi	9h30 – 11h45
Mercredi	16h15 – 19h30		
Samedi	9h00 – 12h00		

(1) Il n'y a pas de personnel administratif dans ces locaux.

Les tarifs du Conservatoire ont été revus pour la rentrée 2014-2015 permettant de définir 4 tranches de quotient familial au lieu de 8. L'inscription est désormais due pour l'année scolaire sauf cas de force majeure afin de pallier le « zapping » de certaines familles. Le service de location d'instrument est maintenu (15 € par trimestre) avec gratuité offerte pour les mois de juillet, août et septembre.

Les aides financières pour l'inscription au Conservatoire sont les suivantes :

- Réduction de 30 % appliquée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, de 50 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant,
- Subvention du Conseil Départemental du Jura par l'intermédiaire de la Carte « AvantageJeune ». Le montant de cette aide, fixé sous certaines conditions, est déduit des appels aux familles (il est facturé directement à Info Jeunesse par les services du Conservatoire et de la Communauté de communes),
- Validation des « Tickets loisirs » de la CAF,
- Aides diverses des comités d'entreprises.

Le compte de résultat 2014 et le budget prévisionnel 2015 sont résumés dans les tableaux suivants.

COMPTE DE RESULTAT 2014			
FONCTIONNEMENT			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60- Achats</b>		<b>70 - Produits</b>	
(Fournitures et petit matériel)	7516,19	Inscriptions	56917,47
<b>61- Services extérieurs</b>		Ventes, prestations de service	16243,09
(Location, entretien et réparation, assurances)	33726,92		
<b>62- Autres services extérieurs</b>		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
(Honoraires, publicité, déplacements, missions)	17560,59	Etat (précisez)	
<b>63- Impôts et taxes</b>		Conseil régional de Franche-Comté	
<b>64- Charges de personnel TOTAL :</b>	837493,6	Conseil général du Jura	48500
<b>Personnel administratif sous-total :</b>	150792,91	Intercommunalité (précisez)	
Rémunération du personnel		Commune(s) (précisez)	
Charges sociales			
<b>Enseignants et directeur sous-total :</b>	686700,69	Autre(s) (précisez)	
Rémunération du personnel		<b>75 - Autres produits</b>	
Charges sociales		Dons, mécénat	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78- Reprise sur amort. et provisions</b>	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent		Perte	
TOTAL GENERAL	896297,3	TOTAL GENERAL	121660,56
INVESTISSEMENT			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats de matériel (matériel scénique, informatique musicale)	2056,8	Subvention du Département	
Achats d'instruments de musique	13687,85	Autre(s) (précisez)	
TOTAL	15744,65	TOTAL	

BUDGET PREVISIONNEL 2015			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60- Achats</b>		<b>70 - Produits</b>	
(Fournitures et petit matériel)	10900	Inscriptions	58000
<b>61- Services extérieurs</b>		Ventes, prestations de service	
(Location, entretien et réparation, assurances)	33500	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
<b>62- Autres services extérieurs</b>		Etat (précisez)	
(Honoraires, publicité, déplacements, missions)	20300	Conseil régional de Franche-Comté	
<b>63- Impôts et taxes</b>		Conseil général du Jura	
<b>64- Charges de personnel TOTAL :</b>	781225	- Aide au fonctionnement	36000
<b>Personnel administratif sous-total :</b>	151192,91	- Aides spécifiques	
Rémunération du personnel		Intercommunalité (précisez)	
Charges sociales		Commune(s) (à détailler)	
<b>Enseignants et directeur sous-total :</b>	630032,09	Autre(s) (précisez)	
Rémunération du personnel		<b>75 - Autres produits</b>	
Charges sociales		Dons, mécénat	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78- Reprise sur amort. et provisions</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>845925</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>94000</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> relatif à un besoin bien identifié dans le projet de l'établissement ( <b>JOINDRE LES DEVIS</b> )			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats de matériel (matériel scénique, informatique musicale)		Subvention du Département	
Achats d'instruments de musique	5000	Autre(s) (précisez)	
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>	<b>TOTAL</b>	

L'organigramme prévu au moment de la fusion au 1er janvier 2013 a été bousculé par les départs à la retraite, les mutations de professeurs, la réussite des concours de cadre A et la mise en disponibilité du Directeur.

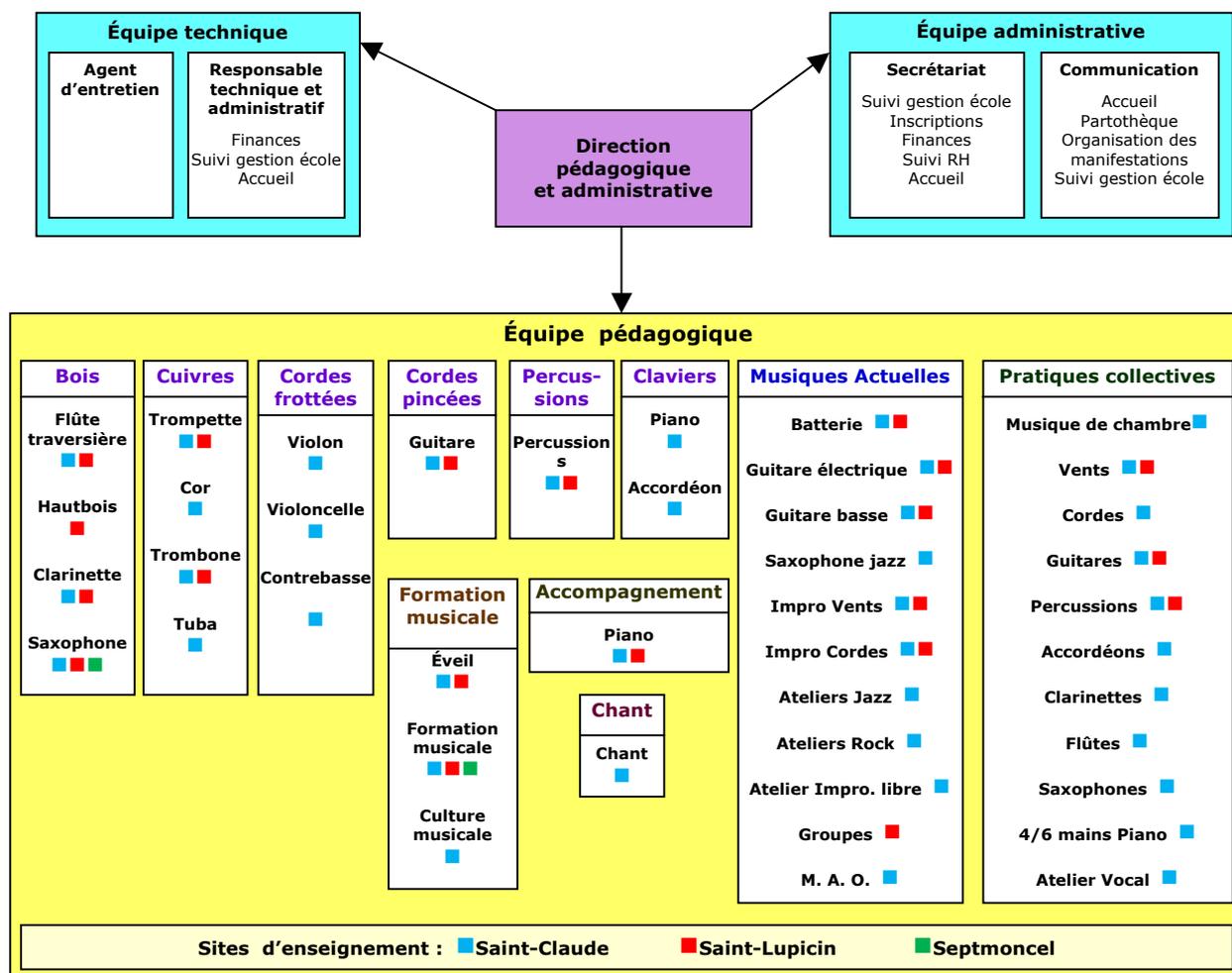
Initialement, le Directeur était secondé dans sa tâche par un Conseiller aux études à mi-temps. Entre 2012 et 2014, un poste de professeur de Formation musicale à temps plein a été remplacé par un temps partiel de 8h hebdomadaires. Des demandes de temps partiels ont été accordées en clarinette, violon et Formation musicale. Suite à la réussite du concours de cadre A, les heures consacrées à l'enseignement du violon et de la trompette sont passées de 20 à 16h hebdomadaires. 5h dédiées au travail d'un dumiste dans les écoles du territoire ont été supprimées à la rentrée scolaire 2013-2014. 2h hebdomadaires restent toutefois consacrées à la coordination des cours d'éveil et de Formation musicale. Cette fonction est indispensable dans le cadre d'un enseignement sur plusieurs sites comprenant 6 enseignants.

Les équipes administratives et techniques sont respectivement composées de 2 agents. Leurs tâches sont les suivantes :

- Entretien, sécurisation et fermeture du bâtiment de Saint-Claude,
- Suivi des bâtiments de Saint-Claude et Saint-Lupicin (clefs, réparations, ...),
- Préparation et nettoyage des salles dans le cadre des manifestations,
- Accueil et renseignements des publics,
- Mise à jour du déroulé de la scolarité avec le logiciel de gestion iMuse (enregistrement des inscriptions et réinscriptions, du planning des élèves, des professeurs et des salles selon le Règlement des études, gestion des absences selon le Règlement intérieur, transmission aux élèves adultes et aux parents d'élèves des bulletins semestriels, mise à jour (répertoires, résultats) des dossiers d'élèves pour les auditions et examens),
- Assurer le secrétariat de direction,
- Assurer la facturation des cotisations en prenant en compte les réductions possibles (Cartes Jeunes en particulier), l'élaboration et le suivi des bons de commande,
- Tenir à jour l'inventaire des partitions, enregistrements, vidéos, matériel et instruments de musique de l'établissement,
- Organiser les manifestations pédagogiques et professionnelles (matériel, réservation des salles, besoins des enseignants, des artistes et des jurys, Sacem, ...),
- Manutention et installation du matériel,
- Prise en charge de la communication des prestations (affiches, programmes, presse, agenda culturel, newsletter, ...).

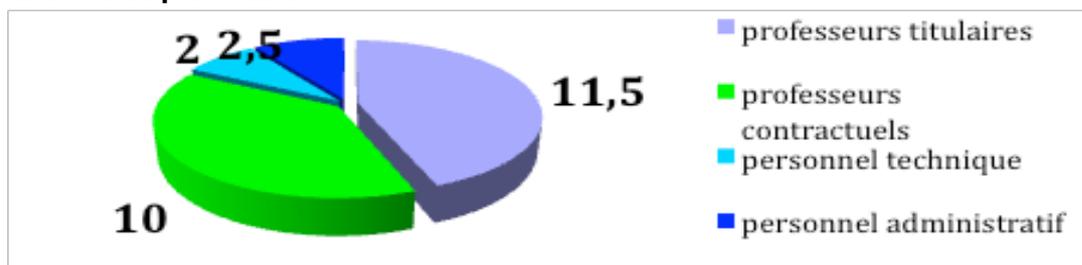
L'organigramme suivant, correspondant à l'année scolaire 2014-2015 est maintenant stabilisé :

### Organigramme du Conservatoire



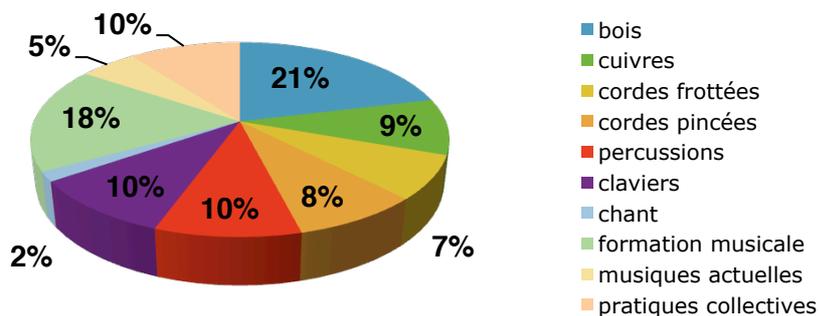
L'équipe pédagogique est constituée à parts quasiment égales de personnel titulaire et contractuel.

### Répartition du personnel



Le Conservatoire a pour volonté d'offrir des volumes d'enseignement équilibrés au public. D'autre part, il se doit de défendre les disciplines moins représentées ou peu valorisées dans la société d'aujourd'hui.

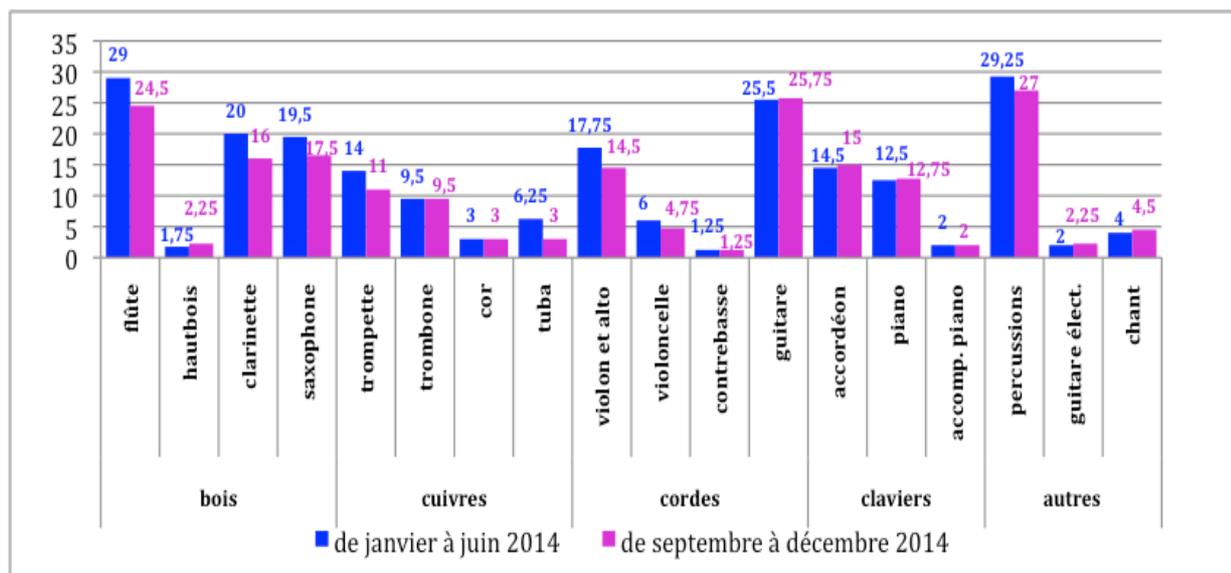
### Volume horaire d'enseignement par départements



Les Musiques Actuelles regroupent des pratiques individuelles et collectives.

### Heures d'enseignement proposées par classes instrumentales

La présentation ci-dessous en 2 périodes, à cheval sur deux années scolaires (de janvier à juin et de septembre à décembre), permet de souligner l'évolution des volumes horaires à la rentrée 2014.



#### d. Les publics

La rentrée scolaire 2014-2015 du Conservatoire a été marquée par une légère baisse des effectifs. Elle s'explique en grande partie par le changement des rythmes scolaires. En effet, les horaires disparates

appliqués au sein des écoles élémentaires tendent à concentrer les activités extra scolaires sur les soirées, les mercredis après-midi et les samedis matins, sans réellement offrir de nouvelles possibilités horaires pour les enseignants du Conservatoire en journée.

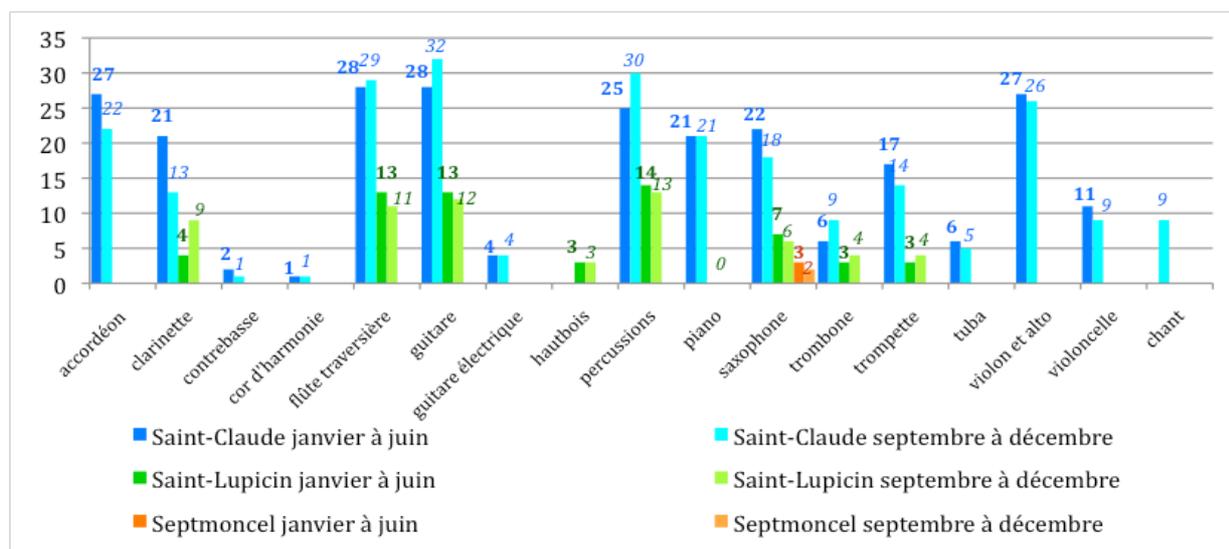
Effectif global du Conservatoire :

- De janvier à juin **386** élèves,
- De septembre à décembre **365** élèves.

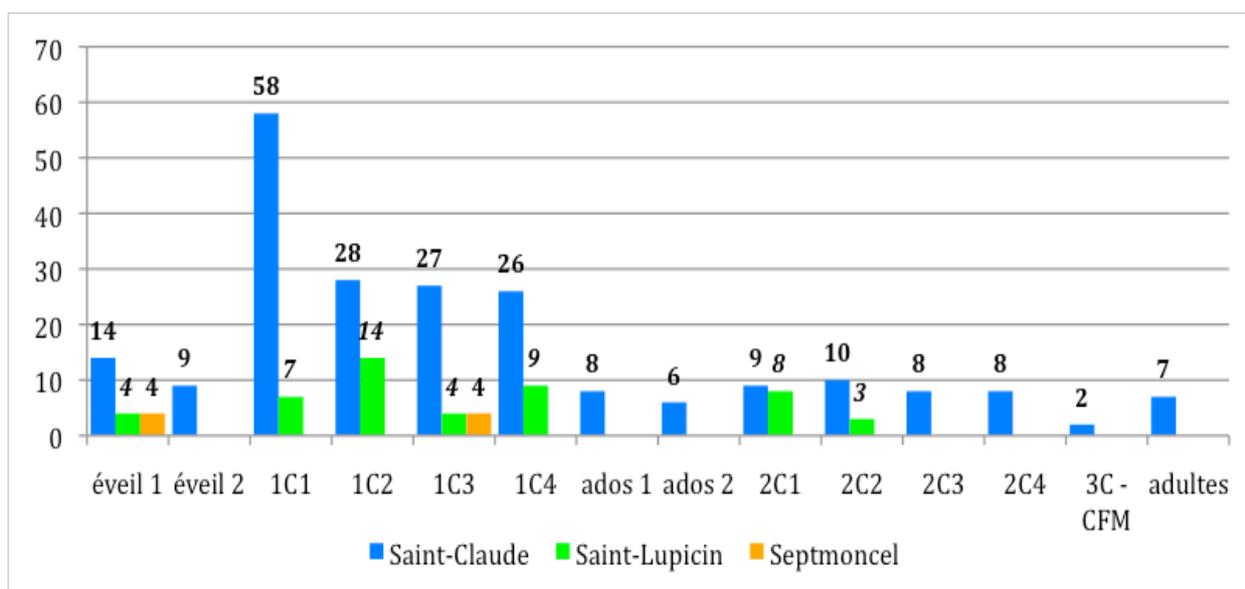
Voici la répartition des élèves pour l'année scolaire 2014 :

- Par sites d'enseignement et par instruments,
- Par niveaux de Formation musicale,
- En classes de Formation musicale seule et en Pratiques collectives seules par sites d'enseignement.

### Nombre d'élèves par instruments



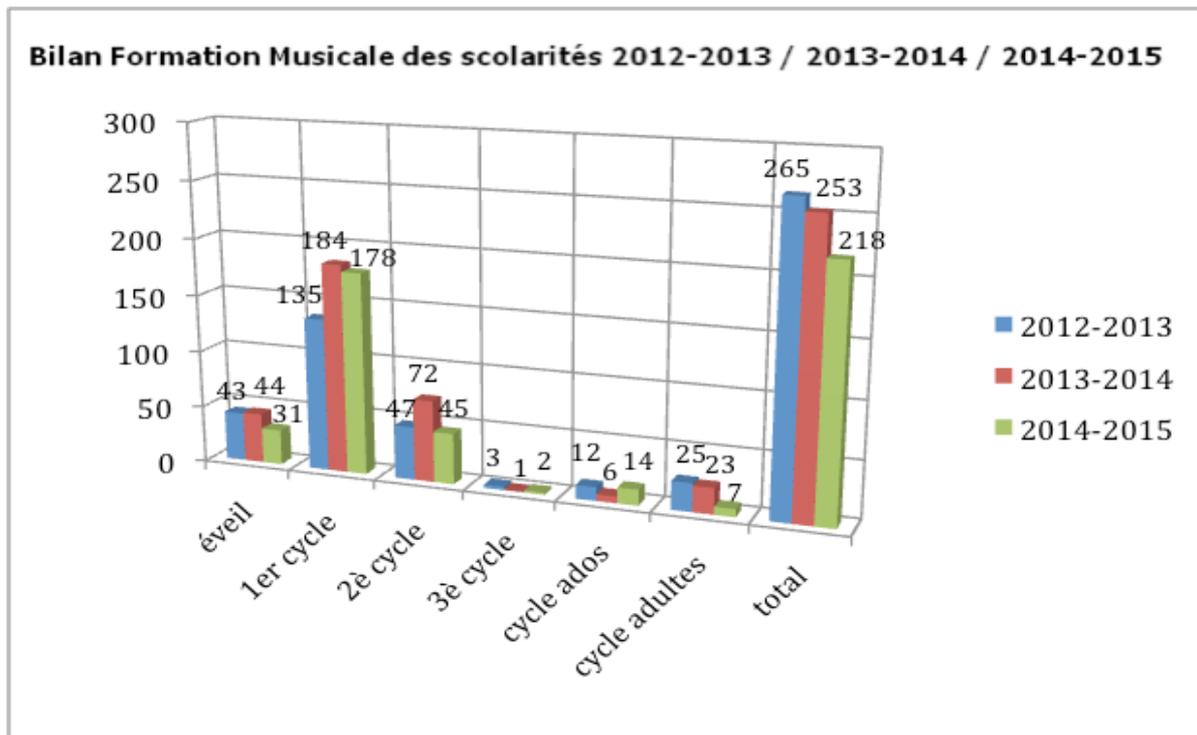
### Nombre d'élèves par classes de Formation musicale

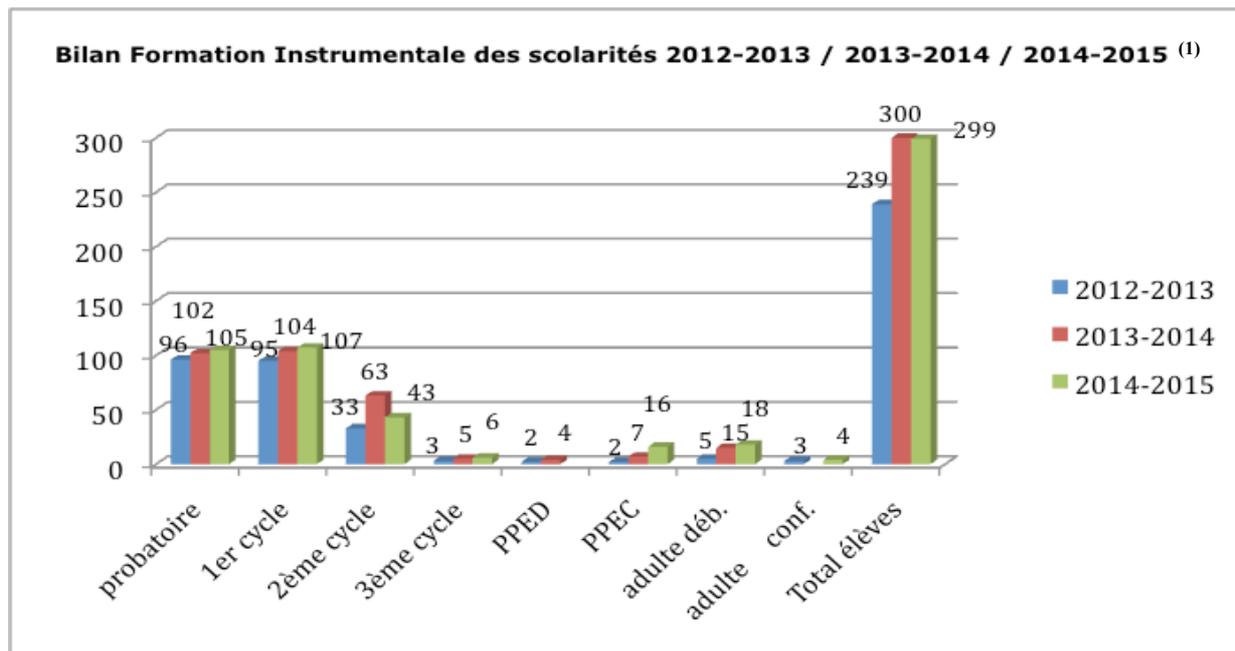


Élèves inscrits uniquement en Formation musicale						
	Saint-Claude		Saint-Lupicin		Septmoncel	
	Janv. à Juin	Sept. à Déc.	Janv. à Juin	Sept. à Déc.	Janv. à Juin	Sept. à Déc.
<b>Total Elèves / Sites</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

Élèves inscrits uniquement en Pratiques collectives et Ateliers						
	Saint-Claude		Saint-Lupicin		Septmoncel	
	Janv. à Juin	Sept. à Déc.	Janv. à Juin	Sept. à Déc.	Janv. à Juin	Sept. à Déc.
<b>Total Elèves / Sites</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il est difficile d'effectuer un comparatif de l'évolution des effectifs du Conservatoire avant janvier 2013 en raison de l'absence de services administratifs sur les sites des Hautes-Combes et du Plateau du Lizon. Les tableaux suivants, bien qu'incomplets, permettent cependant de montrer l'évolution de la fréquentation du Conservatoire, par site d'enseignement et par discipline.



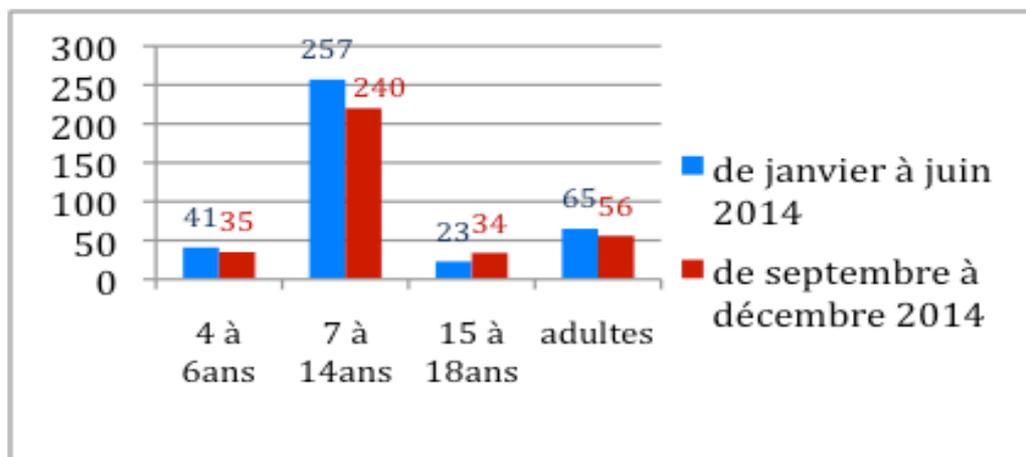


(1) Pour la scolarité 2012-2013, les chiffres ci-dessus correspondent aux seuls effectifs du Conservatoire Municipal de Saint-Claude.

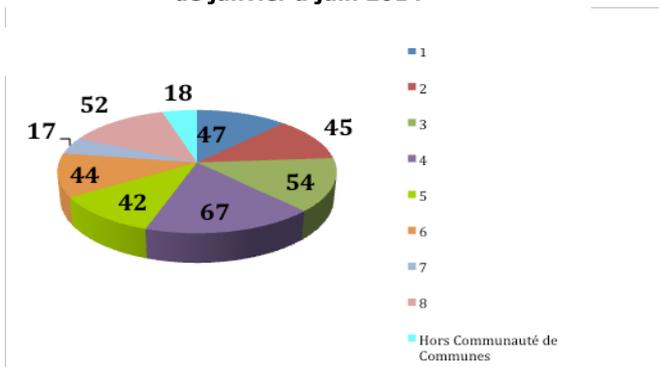
Trois autres présentations de la répartition des élèves sont proposées ci-dessous :

- Par tranches d'âge,
- Par tranches de quotient familial,
- Par communes.

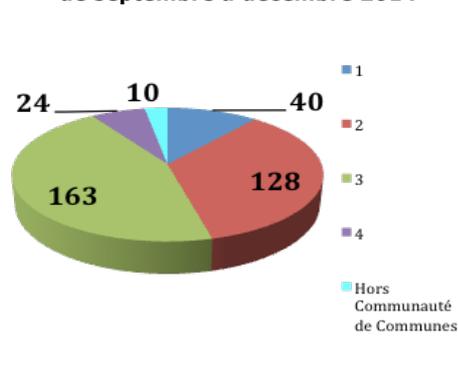
#### Nombre d'élèves par tranches d'âges



**Nombre d'élèves par tranches de quotient familial de janvier à juin 2014**



**Nombre d'élèves par tranches de quotient familial de septembre à décembre 2014**



**Nombre d'élèves par communes en 2014 (1)**

Communes	Janvier à juin	Septembre à Décembre
Avignon les Saint-Claude	13	16
Bellecombe		1
Chassal	6	1
Choux	1	
Coiserette	1	5
Coyrière		1
Cuttura	4	4
La Pesse	4	5
La Rixouse	2	4
Lajoux	5	5
Lavans les Saint-Claude	17	21
Les Bouchoux	7	7
Les Molunes	5	2
Les Moussières	1	
Leschères	6	10
Molinges	5	8
Pratz	5	4
Ravilloles	17	13

Communes	Janvier à Juin	Septembre à Décembre
Saint-Claude	187	172
Saint-Lupicin	41	36
Septmoncel	15	12
Villard Saint-Sauveur	16	17
Villard sur Bienne	5	5
Viry	3	5
Vulvoz	2	1
<i>Crenans</i>	2	3
<i>Etival</i>		1
<i>Jeurre</i>		1
<i>Lamoura</i>	6	3
<i>Les Piards</i>	1	1
<i>Longchaumois</i>	3	1
<i>Lons le Saunier</i>	1	
<i>Morez</i>	2	
<i>Prénozel</i>	1	
<i>Vaux les Saint-Claude</i>	2	

(1) Les communes en italiques se situent hors du territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

**e. La diffusion**

Ayant pour ambition de stimuler la curiosité du public, le Conservatoire décline sa saison musicale selon deux axes : les manifestations pédagogiques (auditions « Une heure avec », les Orchestrales, nombreuses animations dans les cantous, en extérieur au kiosque de Saint-Claude et pour la fête de la musique, ...), et les concerts professionnels (autour de l'équipe pédagogique mais aussi par l'invitation d'artistes extérieurs).

## Bilan de diffusion de l'année 2014

Type de manifestations	Nombre de prestations
Auditions et concerts d'élèves	29
Concerts et générales scolaires des professeurs	7
Concerts et générales scolaires de formations ou musiciens extérieurs	8
Master-class	1
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

Lieu des prestations		Nombre de prestations
Salles des Fêtes	Saint-Claude	6
	Plateau du Lizon	6
	Hautes-Combes	1
Locaux du Conservatoire	Saint-Claude	10
	Saint-Lupicin	1
Autres (Cantous, écoles, extérieurs, ...)	Saint-Claude	18
	Plateau du Lizon	3

Fréquentation du public pour les prestations en intérieur	
Tous Publics	3311
Scolaires	1721

## Bilan de diffusion de l'année 2013

Type de manifestations	Nombre de prestations
Auditions et concerts	32
Concerts et générales scolaires des professeurs	4
Concerts et générales scolaires de formations ou musiciens extérieurs	3
Master-class	1
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>

Lieu des prestations		Nombre de prestations
Salles des Fêtes	Saint-Claude	12
	Plateau du Lizon	4
	Hors Communauté de Communes	1
Locaux du Conservatoire	Saint-Claude	10
	Saint-Lupicin	1
Autres (Cantous, écoles, extérieurs, ...)	Saint-Claude	8
	Hautes-Combes	1
	Hors Communauté de Communes	3

Fréquentation du public pour les prestations en intérieur	
Tous Publics	3268
Scolaires	685

La scène est le point d'équilibre entre enseignement et pratique artistique ; elle permet de transmettre aux élèves les outils nécessaires à une pratique autonome. C'est aussi un lieu de rencontre et de présentation de la diversité du Conservatoire (les élèves sont d'âges et de niveaux différents ; les instruments et les répertoires divers), le lieu pour apprendre à écouter (les autres, un style, une œuvre, un instrument, ...) et un lieu d'observation permettant une meilleure compréhension musicale.

Les concerts professionnels, gratuits pour l'ensemble du public permettent de présenter des spectacles de qualité, ouvrent les élèves à la musique dans toute sa diversité et les mettent face à la réalité : la pratique musicale nécessite une grande maîtrise de soi, de son instrument et se fait presque toujours à plusieurs.

Les enseignants deviennent alors les ambassadeurs de leur établissement, confortent leur crédibilité en montrant l'exemple et transmettent leur savoir de façon différente. Le lien est permanent avec l'activité pédagogique; les thèmes de ces concerts servent de support d'apprentissage dans les classes de Formation musicale et permettent d'organiser des générales scolaires dans l'après-midi, ouvertes aux classes primaires du territoire.

#### f. Le milieu scolaire et les actions tout public

Le territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude comprend :

- 27 écoles primaires dont 2 privées,
- 3 collèges dont 1 privé,
- 1 lycée.

Le partenariat avec le milieu scolaire (essentiellement le premier degré) est régulier. Il comprend les générales scolaires, les animations par instruments ou groupes d'instruments dans les écoles, les «Journées découvertes» (accueil des écoles dans les locaux du Conservatoire pour des présentations et des essais d'instruments chaque année).

Au printemps, des «Journées portes ouvertes» et des ateliers «Jardins musicaux» destinés aux enfants de moins de 5 ans permettent en complément une ouverture tout public.

#### **Bilan de l'année 2014**

<b>Types d'activité</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Lieux</b>	<b>Nombres d'élèves</b>
Concert	Générale scolaire 14 mars	Salle des fêtes St-Claude	300
	Générale scolaire 19 décembre	Epinette St-Lupicin	314
Présentations d'instruments	Quatuor de cuivres	Ecoles St-Claude	100
		Ecoles St-Claude	275
	Cor seul	Ecole Lavans	75
		Ecoles St-Claude	220
Accueil au Conservatoire	Journée découverte	Conservatoire St-Lupicin	300
	Journée portes ouvertes	Conservatoire St-Claude	60

Un partenariat a été initié avec la Cité Scolaire du Pré-Saint-Sauveur (collège et lycée) afin d'envisager la création de classes à horaires aménagés ou d'un dispositif similaire.

A la rentrée scolaire 2013-2014, la mise en œuvre de Projets éducatifs territoriaux (PEDT) a été élaborée au niveau intercommunal en concertation entre les différents services culturels (Conservatoire, Médiathèque, Musée de l'Abbaye et Atelier des savoir-faire). L'objectif était de présenter à la ville de Saint-Claude des ateliers pertinents qui ne mettent pas en concurrence les secteurs culturels du territoire (musique, lecture, beaux-arts, savoir-faire). Des séances de ¾ d'heure pendant 6 semaines consécutives pour un coût de 4000 € ont été proposées sans aboutir pour l'instant à leur mise en place.

#### g. La communication

La communication du Conservatoire comprend aussi bien un volet pédagogique (suivi des absences, de l'orientation, planning des projets) qu'une dimension tout public (affiches, programmes, invitations, ...).

Une attention particulière est portée au suivi des absences des élèves. Contrôlés chaque jour, les cahiers et fiches de présence remplis par les professeurs permettent de prévenir rapidement les familles de l'absence de leur enfant par mail et/ou sms à l'aide du logiciel iMuse.

Le suivi de l'orientation des élèves ainsi que les résultats des évaluations semestrielles sont également communiqués aux familles à l'aide de ce logiciel.

Dans le cadre des manifestations importantes du Conservatoire nécessitant des changements d'horaires ou des cours supplémentaires, la Direction envoie aux familles un planning détaillé.

Le service administratif et le Directeur sont à la disposition des familles par téléphone, mail ou prise de rendez-vous sur une amplitude horaire large, y compris en période de vacances scolaires.

Un des agents du service administratif a pour tâche de s'occuper de la communication des actions du Conservatoire. De la conception et impression des affiches jusqu'à l'édition des programmes, des invitations aux partenaires institutionnels, aux élus et à la presse, l'ensemble des manifestations annuelles pédagogiques et professionnelles de l'établissement sont régulièrement mises en avant sur le territoire.

Chaque action du Conservatoire est largement couverte par la presse locale.

Le site internet de la Communauté de communes mais aussi celui de la médiathèque du Conseil Départemental permettent l'affichage d'un calendrier des manifestations mensuelles.

Un reportage paru en janvier 2015 sur le service de télévision de proximité du Jura « JuraWeb Tv » a permis de présenter la structure et la richesse de son offre.

## **2.2 Analyse**

Afin de présenter une analyse exhaustive, nous allons d'abord évoquer les aspects positifs de la situation de l'établissement. Les faiblesses et problématiques seront décrites en suivant. Ces deux paragraphes, organisés selon 4 grands axes, sont présentés dans le même ordre : le plan pédagogique, la formation des personnels, les locaux et conditions d'enseignement, les actions de rayonnement.

### a. Les aspects positifs

Sur le plan pédagogique :

- L'enseignement est organisé selon les 3 cycles préconisés par le Schéma d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial. Au sein des parcours Traditionnel et Renforcé, le triptyque formation instrumentale, Formation musicale et Pratiques collectives est mis en place. En complément, la notion de parcours est renforcée par la création de Parcours personnalisés parallèles sur les 3 cycles. Des passerelles sont également permanentes entre ces 3 parcours et les cycles « Adolescents » et « Adultes ». La notion d'accompagnement des projets est présente au travers des Parcours personnalisés mais aussi du cycle Grand amateur (cycle de perfectionnement suivant la fin de 3ème cycle) et des ateliers (modules de 10h de cours hebdomadaires pour le piano, guitare classique et les Musiques actuelles),
- L'offre de Pratiques collectives est un atout du Conservatoire. Il n'y a pas d'enseignement individuel sans un voire plusieurs groupes de pratiques collectives associés,
- La pratique du chant choral est maintenant stabilisée sur les 4 années de premier cycle de Formation musicale. Les locaux du site de Saint-Claude permettent le tuilage des niveaux (exemple : les élèves du niveau 1C1 commencent par 45 min de Formation musicale, suivies de 30 min de chant choral avec les élèves de 1C2. Inversement, les élèves en 1C2 commencent par 30 min de chant choral avec les élèves de 1C1 et terminent par 45 min de Formation musicale seules),
- La pluralité des styles et des disciplines proposés ainsi que l'équilibre entre les disciplines sont globalement satisfaisants. L'effort en direction de certains instruments doit cependant continuer (Cf. paragraphe 2.2 b).

L'équipe pédagogique est majoritairement diplômée et expérimentée. 10 des 22 enseignants sont titulaires d'un diplôme de pédagogie. Les enseignants ayant réussi les concours de cadre A ont été stagiaires. Les équipes administratives et techniques suivent régulièrement des stages de formation continue.

Concernant les locaux et conditions d'enseignement :

- La localisation des lieux d'enseignement en trois points du territoire communautaire prenant en compte la situation centrale de Saint-Claude mais aussi les deux plateaux des Hautes-Combes et

du Lizon permet de défendre la notion de proximité et d'égalité d'accès à la pratique musicale pour l'ensemble des usagers,

- L'amplitude large des horaires d'ouverture du Conservatoire sur le site de Saint-Claude facilite l'accueil des publics et permet aux élèves l'accès aux salles et studios de travail, y compris hors période scolaire. L'étude d'un instrument de musique à domicile n'est pas toujours facile ; certaines disciplines comme les percussions demandent un parc instrumental particulièrement fourni,
- Les budgets d'investissement jusqu'en 2015 ont permis d'équiper les locaux d'instruments de qualité. Une grande partie du matériel personnel des professeurs utilisé dans le cadre de l'enseignement au Conservatoire est remplacé ; les disciplines récemment ouvertes (par exemple, la MAO et les Musiques actuelles depuis 2011) sont maintenant correctement pourvues,
- Le parc instrumental de l'établissement est modeste mais les conditions d'accès pour les élèves sont facilitées. La location à prix modique (15 € par trimestre) concerne les instruments spécifiques à certains apprentissages (violon alto, clarinette en ut, 15 xylophones d'études). Les instruments dédiés aux Pratiques collectives tels que le saxophone baryton ou la clarinette basse sont prêtés aux élèves. Certains instruments sont également prêtés à titre gracieux aux associations partenaires qui en font la demande : percussions, piano numérique ou autres instruments à vents. La gratuité des manifestations professionnelles est également à souligner. Ces mesures concourent à lutter contre l'exclusion culturelle en favorisant la participation de tous les habitants.

Par rapport aux actions de rayonnement :

- Le développement de la pratique en amateur est fait au sein de l'établissement par la création de groupes de pratiques collectives adultes (les Improbables, ensemble de clarinettes, ensembles de saxophones). Le soutien à la pratique en amateur du territoire se manifeste par l'intégration des orchestres d'harmonies locaux (majoritairement dirigés par des membres de l'équipe pédagogique) comme Pratiques collectives du Conservatoire,
- Les actions de rayonnement sont stabilisées et récurrentes sur la ville de Saint-Claude et le Plateau du Lizon. Les partenariats multiples (Fraternelle, Festival de Musique du Haut-Jura, Ecoles de Musique du Haut-Jura, structures d'enseignement musical de la région Franche-Comté et Festival de Musique de Besançon) permettent aux élèves de participer à de nombreux projets au sein du territoire et au-delà. La participation du Conservatoire à la vie culturelle locale est régulière (Soufflaculs de Saint-Claude, Fêtes de la musique, première partie des concerts des orchestres d'harmonie, manifestations sportives ou fêtes de village,...). Des actions de diffusion en direction des publics empêchés sont également menées (CCAS, Maisons de Retraites et de Quartiers,...). Cette forte implication des élèves est le fruit d'une bonne collaboration avec les familles et démontre le dynamisme des équipes du Conservatoire.

#### b. Les faiblesses de l'établissement

Sur un plan pédagogique :

- Le Conservatoire ne comprend qu'une spécialité. L'enseignement de la Danse ou du Théâtre permettrait de compléter l'offre d'enseignement artistique sur le territoire. Le public répondrait sans doute présent ; une association de danse comprenant une centaine d'élèves a fermé en septembre 2014 suite au départ à la retraite du professeur; les élèves sont obligés de se déplacer au Conservatoire d'Oyonnax distant de 33 km,
- Les instruments anciens ou traditionnels ne sont pas enseignés au Conservatoire. Le département des cordes frottées est par ailleurs peu développé. La représentativité des instruments graves (alto, contrebasse, basson et tuba notamment) est à développer. Enfin, une seule discipline instrumentale est représentée sur le site de Septmoncel et la Pratique collective y est pour l'instant absente,
- Le chant choral, mis en place de façon pérenne sur le site de Saint-Claude doit être enseigné de manière identique sur les sites de Saint-Lupicin et Septmoncel avec un répertoire et des projets communs aux 3 sites,
- Les effectifs de nombreuses Pratiques collectives sont faibles. Certaines disciplines sont en sous effectifs rendant leur maintien problématique (cor et hautbois par exemple). Les effectifs de

certains niveaux de Formation musicale sur les sites d'enseignement décentralisés nécessitent d'en revoir l'organisation (la solution du tuilage est à privilégier par rapport à la réduction du temps d'enseignement),

- Les temps d'enseignement dévolus aux Pratiques collectives ne sont pas homogènes entre les disciplines. Malgré les spécificités à prendre en compte, cette problématique nuit à la lisibilité de la structure,
- Les heures d'accompagnement piano sont surtout accessibles aux élèves de Saint-Claude ; les parents des sites de Saint-Lupicin et Septmoncel doivent se déplacer,
- Le principe d'ateliers découverte, ouverts aux élèves du Conservatoire en éveil 2, leur permettant d'essayer la plupart des instruments enseignés n'est pas suffisamment ancré,
- Le cursus des études doit mieux prendre en compte l'engouement du public pour les Musiques actuelles et la pratique instrumentale des adultes. L'ouverture des examens de fin de cycle aux candidats libres est à envisager,
- Les élèves d'éveil sont peu mis en valeur lors des auditions. La mutualisation des projets entre les sites d'enseignement du Conservatoire reste timide et demande à être renforcée,
- Les conseils pédagogiques ont besoin d'être réorganisés,
- Une forte indiscipline est de plus en plus souvent constatée dans certains cours de Formation musicale par des élèves par ailleurs investis dans leurs pratiques instrumentale et collective. Ces comportements nous amènent à réfléchir à de nouveaux dispositifs et à une meilleure implication des parents dans l'apprentissage de leurs enfants,
- Saint-Claude n'est pas une ville universitaire. Les élèves quittent relativement tôt le territoire pour être internes, les contraignant à interrompre leurs études artistiques et leurs pratiques associatives. Le renouvellement des effectifs est fréquent ; la construction d'un noyau permanent d'élèves assurant le dynamisme des Pratiques collectives est plus difficile.

La formation continue des enseignants, hors périodes de stages d'intégration, est peu développée. Le droit individuel à la formation est peu utilisé ; des essais de formation en intra ont été entrepris avec une initiation à la méthode Dalcroze (2012) et à la psychologie des adolescents (2013). Le principe d'une formation sur site de 2 jours maximum, organisée par le CNFPT, ouverte aux professeurs des écoles partenaires permettrait de mieux intégrer les nouveaux professeurs au sein de l'équipe, de la souder et la dynamiser tout en apportant des compétences ciblées sur les besoins de la structure. La pérennisation de son organisation à l'échelle du Haut-Jura et la meilleure prise en compte des souhaits et besoins spécifiques en formation du personnel restent à construire. Des aides à la formation hors CNFPT des enseignants sont à trouver.

Par rapport aux locaux et à leur utilisation :

- L'accueil des élèves et parents est à améliorer. Le site de Saint-Claude aurait besoin d'un espace d'accueil au niveau 0 (palier trop étroit dans l'immédiat) et de bureaux vitrés au niveau -2. Les espaces dévolus aux étages inférieurs sont étroits, peu confortables. Par exemple, des téléviseurs montrant les concerts (abonnements à Mezzo, Arte Concert ou streaming sur Medici.tv) dans les couloirs permettraient de participer à la démocratisation de la musique tout en rendant les lieux plus accueillants ; le bâtiment de Saint-Lupicin possède une salle d'accueil insuffisamment identifiée et équipée ; le bâtiment de Septmoncel ne dispose pas d'espace d'attente,
- La signalétique et l'accessibilité des bâtiments sur les 3 sites d'enseignement ont besoin d'être revues,
- Des exercices d'évacuation sont à mettre en place dans les bâtiments de Saint-Claude et Saint-Lupicin,
- La problématique du travail isolé est importante. Des agents techniques et des professeurs se trouvent régulièrement dans cette situation. Les conditions d'embauche des enseignants contractuels sur des temps très partiels et leur mutualisation avec les structures d'enseignement artistique du Haut-Jura environnantes sont à étudier afin de favoriser l'implication des agents et de pérenniser les emplois dans l'enseignement artistique sur le territoire. Certains enseignants, travaillant dans 4 établissements (Haut-Jura Saint-Claude, Arcade, la Grandvallière, Jura-Sud), ne peuvent pas être présents à toutes les réunions de rentrée et de fin d'année scolaire, voire à certaines manifestations en cours d'année. La mise

en commun des plannings à l'échelle du Haut-Jura est à envisager. L'organisation des horaires d'accueil administratif, l'emploi du temps de l'agent d'entretien et des horaires de surveillance sont à étudier en fonction du planning pédagogique (périodes de pic d'activité en période scolaire, inversement en vacances scolaires, horaires décalés sur la soirée),

- Une salle de motricité, adaptée aux enfants entre 3 et 7 ans ainsi qu'une salle dédiée à la MAO seraient idéales dans chaque bâtiment du Conservatoire,
- Le bâtiment de Saint-Claude est le mieux équipé. Cependant, son insonorisation est à améliorer, notamment pour répondre à la pratique des Musiques actuelles. Construit en 2002, il a besoin de travaux d'entretien et de rafraîchissement. Son isolation thermique n'est pas satisfaisante. Les écarts de température nuisent au confort d'accueil de l'établissement mais aussi à la durée de vie du parc instrumental. Le radiateur soufflant à l'entrée du bâtiment au niveau 0 est énergivore ; son changement est à envisager. Il est possible de faire des économies en installant des lumières automatiques dans les couloirs et les toilettes tout en améliorant l'accessibilité (les interrupteurs sont trop hauts). La salle de représentation a besoin d'un équipement de sonorisation. L'ampérage est à augmenter pour éviter les coupures d'électricité pendant les concerts et l'arrêt de l'ascenseur,
- Le bâtiment de Saint-Lupicin, sous couvert d'importants travaux de réaménagement, d'insonorisation et d'isolation permettrait le regroupement des enseignements en un seul lieu. Son emplacement au sein du village est favorable ; le parking arrière permet l'accueil des enfants de manière sécurisée ; sa taille, adaptée au volume des disciplines enseignées actuellement, est également acceptable dans l'optique d'un développement futur du site. Ce regroupement des enseignements en un seul lieu nécessite de présenter un dossier complet aux élus communautaires,
- Le Conservatoire a besoin d'un lieu d'enseignement stable et identifié sur le territoire des Hautes-Combes. Le village de Septmoncel a été choisi par la présence de la Fanfare du Haut-Jura. Leur salle de répétition est devenue la salle des fêtes communale, fréquemment louée en fin de semaine. Une salle dans l'ancien presbytère, à côté des locaux de la Médiathèque paraît plus adaptée. A terme, plusieurs salles d'enseignement seront à définir et équiper,
- Le parc informatique à usage administratif est vieillissant. Le passage à l'ère numérique et à la dématérialisation nécessite une connection filaire ou wi-fi dans les locaux associée à l'achat d'ordinateurs ou tablettes pour les enseignants (sous réserve du développement du logiciel iMuse),
- La parthèque du Conservatoire est à usage interne. Le prêt du matériel est fait directement par les professeurs aux élèves sans suivi et sans catalogage. Son intégration au fond de la Médiathèque intercommunale, associée éventuellement à une action de conseil améliorerait le service rendu aux élèves et permettrait une ouverture grand public,
- Les conventions en termes de mise à disposition des locaux, du matériel et du personnel à l'échelle intercommunale ainsi que des contrats de location et de prêt sont à mettre en place,
- La Communauté de communes dispose de peu de véhicules permettant le transport des instruments de musique. De plus, des étagères inamovibles dans les véhicules actuels réduisent leur capacité et facilité de chargement,
- Concernant les lieux de diffusion, seule, la salle de l'Épinette à Saint-Lupicin dispose d'un équipement réellement satisfaisant (loges, sonorisation, vidéoprojecteur, gradins amovibles confortables, piano quart de queue, acoustique favorable). La salle des fêtes de Saint-Claude, malgré sa capacité d'accueil, a un plafond très bas et ne dispose pas de loges complètes et de gradins pour le public; la salle des Dolines mériterait l'installation de projecteurs, des travaux de rafraîchissement, quelques podiums supplémentaires et la révision du matériel existant.

Par rapport aux actions de rayonnement et d'ouverture aux publics du Conservatoire :

- L'aide à la pratique en amateur, encore incomplète, est tournée vers les orchestres d'harmonies amateurs et les Musiques actuelles. Les pratiques chorales du territoire ont besoin

d'être prises en considération. Des répétitions par pupitre, régulières ou sous forme de stages, conduites par les professeurs du Conservatoire sont envisageables,

- Le territoire de la Communauté de communes est trop vaste pour être animé en permanence aussi bien par les actions à but pédagogique que professionnel du Conservatoire. La sollicitation des élèves pourrait devenir trop importante ; les nombreux projets ont besoin d'être organisés et intégrés plus tôt au calendrier annuel. L'alternance des activités et leur choix en fonction des publics de chaque site d'enseignement sont à privilégier,
- Le Conservatoire propose chaque année des concerts dans les EHPAD. Ces actions sont à l'initiative des enseignants ; une politique d'actions régulières à l'échelle intercommunale en direction des publics empêchés et des Centres sociaux est à définir,
- Des classes Cham ou assimilées sont à mettre en place. Il s'agit de faciliter l'apprentissage musical, renforcer le maillage éducatif, compenser les inégalités sociales et culturelles par un enseignement artistique intégré au temps scolaire, proposer aux collèges et lycées une filière attractive. Le Directeur du Conservatoire est membre invité du Conseil d'administration de la Cité du Pré Saint-Sauveur afin d'initier un dialogue avec cette structure,
- Les interventions en crèches et les cours à destination de l'Institut Médico Educatif, présents exclusivement sur Saint-Claude sont à redéfinir à l'échelle intercommunale,
- Un partenariat beaucoup plus complet et régulier avec le milieu scolaire, en particulier le premier degré mais pas seulement, est à construire. L'absence de directeur au sein de l'équipe pédagogique retarde la mise en place d'une politique pérenne dans ce domaine,
- Les liens avec les partenaires culturels sont à maintenir et renforcer. Les projets communs avec les services culturels de la Communauté de communes (Médiathèque, Musée, ASF) sont à construire ; les Contrats Locaux d'Education Artistique et les Contrats Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle serviront de leviers dans ce domaine,
- La configuration géographique du territoire (Cf. article 1.1 a) rend les transports indispensables mais coûteux, en particulier pour les écoles primaires dans le cadre des activités culturelles proposées (générales scolaires et journées découvertes). Une réflexion pour pallier cette difficulté est à engager,
- Le protocole de communication à l'échelle intercommunale est en construction. La communication envers les familles, les représentants d'élèves et de parents d'élèves est à améliorer en homogénéisant la forme et le contenu des courriers d'absence et de convocation, en créant une newsletter, un agenda culturel. Des réunions publiques d'information en début et fin d'année seraient souhaitables,
- Les actions pédagogiques conjointes menées par les directeurs des Conservatoires et écoles de musique du territoire du Haut-Jura chaque année méritent d'être plus lisibles. A ce titre, le projet de Convention entre ces partenaires, en suspens depuis 2013, doit être relancé.

## **Chapitre 3 Perspectives**

### **3.1 L'année scolaire 2015-2016**

Le travail avec les équipes du Conservatoire, les représentants d'élèves et de parents d'élèves, les directeurs des structures environnantes et les élus a permis de valider certains changements dès la rentrée 2015-2016. Des priorités ont également été établies dans les actions à mettre en place durant l'année scolaire.

#### a. Les changements

Sur un plan pédagogique, le Règlement des études a été assoupli afin de permettre une ouverture plus large du Conservatoire aux élèves souhaitant poursuivre leurs études en parcours Personnalisés et en

cycles « Adulte ». L'accès à ces parcours et cycles était limité à 3 ou 4 ans. Désormais, au-delà de 4 ans, le maintien des élèves dans ces parcours et cycles sera possible mais soumis au nombre de places disponibles. Les nouveaux inscrits et les enfants restent prioritaires sur les adultes.

Les bulletins d'évaluation semestrielle ont été revus. Le travail a été mené par département avec les lignes directrices suivantes :

- Homogénéiser les objectifs par département (bois, cordes, cuivres, percussions, claviers,...),
- Instaurer des bulletins semestriels pour l'ensemble des disciplines et cursus, y compris les parcours Personnalisés et les cursus Adolescents ou Adultes. L'évaluation formative doit concerner l'ensemble des publics du Conservatoire contrairement aux examens qui sont destinés aux élèves en parcours Traditionnel et Renforcé,
- Cibler les objectifs prioritaires soumis à appréciation et les hiérarchiser par cycle. Les élèves et familles ne doivent pas être surchargés d'informations. Ils peuvent également ainsi appréhender l'évolution demandée au fur et à mesure de leur apprentissage,
- Etablir une différence entre l'évaluation continue pendant les cours, les auditions, ...et le moment du passage de l'évaluation quelle que soit sa forme, représentant un instant « T » par deux appréciations distinctes.

Cette refonte est finalisée ; les nouveaux bulletins seront utilisés dès le premier semestre 2015-2016.

Les résultats des examens seront délivrés sous forme d'Unité de Valeur pour chaque discipline. La délivrance des Diplômes de fin de cycle correspondra donc à l'obtention de chaque Unité de Valeur des 3 disciplines obligatoires : la pratique instrumentale, la Formation musicale et les Pratiques collectives. Cette règle s'applique pour tous les niveaux de fin de cycle.

Le chant et les Musiques actuelles ont d'abord été enseignés au Conservatoire sous forme d'ateliers collectifs et de modules de 10h de cours annuels. La demande du public en évolution constante pour ces deux disciplines nous incite aujourd'hui à créer de véritables cursus. Le chant individuel sera enseigné à partir de l'âge de 15 ans et suivra le parcours Traditionnel. L'Atelier vocal devient la pratique collective référente. Les Musiques actuelles initient un nouveau parcours qui leur est spécifiquement dédié. Accessible à partir de l'âge de 12 ans et/ou du niveau de premier cycle 4ème année, il comprend l'enseignement de la guitare électrique, de la guitare basse, de la batterie, du saxophone jazz, de l'improvisation cordes et vents et de la MAO. Un cours de Formation et culture musicale spécifique d'1 heure est créé sous l'intitulé « composition et arrangement ». Les examens de pratique instrumentale seront sur le modèle des autres disciplines ; les Pratiques collectives seront jugées en Jam session ou auditions de Musiques actuelles.

Le recrutement d'un assistant territorial de piano (20h hebdomadaires) suite au départ en retraite du professeur (16h hebdomadaires) permet de prendre plus d'élèves sur liste d'attente, de conserver les Pratiques collectives à 4 et 6 mains tout en augmentant les heures dévolues à l'accompagnement. Ainsi, les élèves du site de Saint-Lupicin vont bénéficier de 2 h d'accompagnement piano mensuelles à la salle de l'Épinette ; les élèves de Saint-Claude gardent le volume horaire de 2 h d'accompagnement hebdomadaires.

L'organisation de la première semaine de septembre et des réunions de rentrée à l'échelle du Haut-Jura a été revue afin :

- De permettre aux enseignants travaillant sur plusieurs structures d'assister à l'ensemble des réunions de rentrée,
- D'améliorer la lisibilité des projets inter-écoles en les présentant de manière commune entre directeurs aux équipes pédagogiques,
- De porter à la connaissance de tous les enseignants les projets individuels de chaque structure,
- D'étendre et de pérenniser le principe d'une formation obligatoire en intra à l'ensemble des structures d'enseignement du Haut-Jura.

Ainsi, chaque directeur avec son équipe pédagogique respective a organisé une réunion d'1 heure à 1 heure et demie le mercredi 02 septembre dans les locaux du Conservatoire Haut-Jura Saint-Claude. La réunion plénière s'est tenue en milieu d'après-midi pour minimiser les déplacements et les temps d'attente.

Le planning suivant prend en compte de possibles dépassements d'horaires.

<b>Horaires</b>	<b>Structures</b>	<b>Salles</b>
9h30-10h30	Haut-Jura Saint-Claude	Salle 19
11h00-12h00	La Grandvallièrè	Salle 19
13h30-14h30	Arcade	Salle 19
15h00-16h00	Plénière animée par les 4 directeurs	Salle 3
16h30-17h30	Jura-Sud	Salle 19

Dans la continuité de cette action, une formation obligatoire en intra de 2 jours organisée par le CNFPT, est mise en place. Elle est ouverte à l'ensemble des équipes pédagogiques du Haut-Jura pour les structures publiques et accessibles aux associations. Le thème a été choisi collectivement. Les prochains seront soumis aux équipes pédagogiques en fonction des besoins évoqués en entretien professionnel annuel et des catalogues national et régional du CNFPT. Le choix se fera à la majorité.

Quatre réunions publiques d'informations à la rentrée (14 et 21 septembre sur Saint-Claude, 15 septembre sur Saint-Lupicin, 22 septembre sur Septmoncel de 18h30 à 20h00) ont été proposées. Elles s'adressent aux nouveaux élèves mais aussi à toutes les personnes souhaitant mieux connaître les activités du Conservatoire.

Les Jeunesses Musicales de France ont créé une délégation sur le territoire du Haut-Jura. Le Conservatoire est partie prenante de cette délégation. Il en assume la direction conjointe avec La Fraternelle. Les principaux partenaires à ce jour (le Festival de Musique du Haut-Jura, La Fraternelle, le Musée de l'Abbaye et l'Épinette) sont autonomes. Le rôle du Conservatoire correspond donc plus à superviser et coordonner l'offre musicale à destination des publics enfants ou adolescents du territoire Haut-Jura Saint-Claude qu'à organiser directement les actions programmées.

#### b. Les priorités

Les priorités à mettre en place durant l'année scolaire 2015-2016 sont décrites ci-dessous.

Il faut définir des périodes d'ouverture des cours aux parents. Une meilleure compréhension des objectifs et du travail de l'équipe pédagogique de la part des familles est souhaitable.

Les réunions par département, initiées pour la refonte des bulletins d'évaluation, seront reconduites de manière régulière. Elles apportent une meilleure homogénéité des pratiques, une dynamique accrue au sein de l'équipe pédagogique et sont complémentaires et souvent plus efficaces que les réunions plénières, pourtant indispensables.

Le Conservatoire Haut-Jura Saint-Claude peut-être centre d'examen pour les élèves de la Fédération Musicale de Franche-Comté et organiser les épreuves de l'Attestation Départementale en Formation musicale comme en instrument. Sous l'égide du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole, cette Attestation permet d'homogénéiser le niveau des diplômes de fin de premier cycle au niveau pour le département du Jura. Les liens avec la Fédération Musicale de Franche-Comté ont aussi été resserrés afin de permettre à l'ensemble des élèves jouant d'un instrument à vent ou de percussions inscrits en Pratiques collectives d'accéder aux stages organisés par cette dernière avec un tarif réduit.

L'utilisation accrue du logiciel de gestion iMuse est souhaitable avec l'objectif de dématérialiser le plus possible les services du Conservatoire. La communication par courriel avec les familles mais aussi les élus (dossiers, invitations, ...) est privilégiée. Les parents sont incités à utiliser leur accès extranet pour consulter le dossier de leurs enfants.

Les actions pédagogiques ont été développées en 2014-2015 sur les Hautes-Combes. Ainsi, 1 concert de professeur, 1 séance des « Orchestrales » et 1 Ciné-Concert ont été organisés à la salle des Dolines aux Moussières ; 1 concert du groupe d'adultes « les Improbables » s'est déroulé à la salle des fêtes de Septmoncel. Quasi inexistant en 2014, le public local commence à apprécier les manifestations du

Conservatoire. Il faut renouveler les actions sur ce territoire en changeant de commune chaque année à l'image de l'organisation des manifestations sur le Plateau du Lizon. La salle des Dolines est le lieu de diffusion central sur ce territoire.

La participation de classes d'éveil aux Orchestrales est à maintenir pour la rendre habituelle.

Le milieu scolaire doit être réinvesti par des actions régulières à l'échelle de la Communauté de communes. Le Directeur prendra contact dès septembre 2015 avec la Conseillère Pédagogique et l'Inspecteur d'Académie afin d'organiser des générales scolaires lors des concerts de professeurs, des répétitions musicales au sein des écoles primaires, des journées découvertes et des présentations d'instrument. Les professeurs des écoles du Plateau du Lizon organisent chaque année au printemps des rencontres musicales ; les enseignants du Conservatoire pourraient arranger et accompagner les chants. Selon la ventilation des heures d'enseignement à la rentrée 2015-2016, un enseignant sera chargé du développement de ces actions.

La conception de lettres d'information, d'un agenda culturel et d'une plaquette de présentation des activités de l'établissement sous forme numérique devient indispensable. Ces outils de communication participent à la bonne visibilité de la structure et valorisent les actions qui y sont menées.

### **3.2 Les grands axes de réflexion**

Cet article regroupe les réflexions et questions qui méritent d'être posées. Leur analyse et les réponses apportées avec les équipes et partenaires du Conservatoire participeront à l'évolution de la structure. Se voulant la plus complète possible à l'heure d'aujourd'hui, cette liste est en perpétuelle évolution.

#### a. La pédagogie

L'homogénéisation des temps de Pratiques collectives par niveaux permettrait une meilleure cohérence et lisibilité des services du Conservatoire. Les spécificités de chaque discipline et la volonté de ne pas nuire à la place centrale qu'occupent les Pratiques collectives au sein de l'établissement doivent être néanmoins prises en compte.

Les ensembles et orchestres sont organisés actuellement par disciplines ou départements. Il est envisageable de grouper les ensembles à cordes, à vents et d'accordéons pour former un seul orchestre pluridisciplinaire avec les élèves des premier et début de deuxième cycles. La séparation en formations par départements se ferait alors à partir du milieu de deuxième cycle. La création d'un orchestre à cordes adulte pourrait-il soutenir le développement du département cordes frottées ?

Pour les disciplines enseignées par au moins 2 professeurs, la mise en commun des répertoires permettrait une meilleure cohérence au sein de la structure.

Généraliser les cours de groupe sur les premiers niveaux (initiation, premières années de premier cycle) peut renforcer le dynamisme des classes instrumentales. La problématique des transports sur le territoire en complique l'organisation.

Les cours sont d'abord individuels dans le but principal de former les élèves à la pratique collective. Peut-on débiter directement en orchestre, à l'image des orchestres à l'école ou d'un dispositif similaire ?

L'obligation pour les parents de se déplacer 3 fois par semaine au Conservatoire est un frein au développement de l'enseignement artistique. Une organisation regroupant par exemple les cours de Formation musicale et de Pratiques collectives ou les cours d'instruments et de Pratiques collectives, à l'image du chant choral sur le premier cycle, permettrait d'offrir un temps d'enseignement plus long au Conservatoire sur 2 séances hebdomadaires seulement.

Afin de renforcer le lien entre les cours d'instruments et les cours de Formation musicale, le répertoire des orchestres et ensembles pourrait servir de supports pédagogiques en Formation musicale.

Les cours de Formation musicale peuvent évoluer vers une organisation en modules ; l'utilisation de tableaux et applications numériques est une autre possibilité.

La dématérialisation de la partition avec la possibilité de les numériser et de jouer sur tablette avec une pédale bluetooth pour les tournes de pages et l'utilisation d'applications numériques musicales (partition

augmentée par exemple) se généralisent. Leur entrée au Conservatoire à plus ou moins long terme est à envisager.

Les examens de fin de cycle peuvent être intégrés à des séances de master-classes données par un professeur extérieur à l'établissement. On peut également envisager de supprimer l'obligation de passer un examen en 3 ou 5 ans ; les élèves se présentent alors en fin de cycle sur avis de l'enseignant quand ils sont prêts. Afin de permettre aux nouveaux élèves d'accéder aux services du Conservatoire, les réinscriptions peuvent être soumises au nombre de places disponibles au-delà de quelques années sans passage et réussite d'examen. Les nouveaux inscrits et les enfants resteraient prioritaires sur les adultes. Ce changement pose aussi la question des Parcours personnalisés. Auraient-ils encore du sens ? Quelles seraient les conditions d'accessibilité ?

Le Conservatoire doit développer des actions de découverte et de sensibilisation à la pratique musicale. Comment faire le lien entre ces actions hors des murs de l'établissement et l'enseignement structuré, véhiculant une image plus rébarbative auprès du public ?

#### b. Les évolutions structurelles

Le parc instrumental du Conservatoire accessible en prêt ou location est modeste. Est-ce qu'on priorise l'achat d'instruments « petites mains » pour offrir une aide à l'apprentissage instrumental ? Est-ce qu'une offre de location négociée avec le magasin de musique de Saint-Claude serait préférable afin d'éviter la gestion plus lourde d'un parc instrumental ?

A l'heure actuelle, les lieux d'enseignement ont été choisis en fonction des lieux de pratique historique des orchestres d'harmonie. Or, Septmoncel n'est pas le village central du Plateau des Hautes-Combes. Suivant l'évolution de la Fanfare du Haut-Jura et des publics inscrits au Conservatoire, le changement de lieu d'enseignement peut être envisagé.

La dématérialisation des supports administratifs et pédagogiques est engagée. Les réinscriptions, les inscriptions et la gestion de la liste d'attente pourront se faire par iMuse suivant les modules mis en service. Ce logiciel peut devenir la colonne vertébrale de la gestion administrative et pédagogique de la structure.

Les horaires d'accueil du public sont-ils toujours en phase avec la fréquentation de l'établissement ? On peut envisager des périodes de travail à guichet fermé pour accueillir confortablement les familles et professeurs en fin de journée.

Le recrutement de professeurs pour les disciplines représentant peu d'heures d'enseignement est difficile. Il est à étendre à l'échelle du Haut-Jura, en partenariat avec les autres établissements pour offrir des postes plus importants. Comment mutualiser les frais de déplacements ?

#### c. Les publics

Le Conservatoire se positionne comme un lieu ressource du territoire. Comment en faire le lieu des premières pratiques musicales ? Comment en faire un lieu d'apprentissage mais aussi de conseils et de développement de la pratique en amateur ? Enfin, il se doit d'être un centre de ressource artistique dans le sens global du terme. A ce titre, la question de l'ouverture d'une classe de danse et/ou d'art dramatique se pose.

Comment donner envie aux publics de pousser la porte, y compris à ceux qui sont socialement et financièrement éloignés des pratiques artistiques ? Les actions de sensibilisation à la pratique musicale sont à développer. La création de petits ensembles (8-12 enfants) par disciplines de débutants pendant 6 semaines permettrait-elle de répondre en partie à cette problématique ?

Des cours de préparation aux épreuves facultatives du baccalauréat permettraient-ils d'accueillir de nouveaux publics et d'apporter une motivation supplémentaire aux adolescents à poursuivre leurs études instrumentales au Conservatoire ?

Comment être un vecteur d'égalité sociale et de mise en valeur pour les enfants en situation d'échec scolaire ? Les orchestres à l'école peuvent répondre à cette question. L'étude de leur mise en place est à engager.

### 3.3 Le Conservatoire de demain

Le Conservatoire de demain s'inscrit dans une politique de réduction des coûts de fonctionnement en perpétuelle évolution. Ces contraintes financières nécessiteront vraisemblablement de changer la manière historique de concevoir l'organisation des études et l'offre au public. Les dépenses d'investissements ne seront possibles qu'associées à des subventions. Ces changements devront s'effectuer sans revoir à la baisse la qualité des enseignements. La multiplicité des missions et l'élargissement du territoire d'action du Conservatoire sont également à prendre en compte. Les paragraphes suivants permettent de profiler l'établissement idéal dans 5 ans.

#### a. Les objectifs

Concevoir et mettre en œuvre un dispositif global de pratique et d'éducation artistique pour les différents publics inscrits en vue d'une activité régulière et une formation de qualité dans le respect du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture.

Amener les élèves à devenir autonomes dans leur pratique culturelle en favorisant la réalisation de l'individu et l'écoute de l'autre au sein de pratiques collectives : être en capacité de jouer d'un instrument mais aussi de choisir son répertoire, un spectacle, ...

Concevoir et mettre en œuvre différents types d'actions en direction des publics non-inscrits au Conservatoire, favoriser la participation de tous les habitants du territoire : milieu scolaire, Musée, Médiathèque, ASF, petite enfance, publics marginalisés et exclus, maisons de retraite, associations, ...

Etre implanté au cœur du territoire pour être force de proposition dans la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité : c'est-à-dire encadrer et accompagner les élèves au-delà de leur scolarité par le développement des pratiques en amateur et l'accompagnement de projets, favoriser les rencontres avec la création artistique et les concerts professionnels, être l'établissement moteur du rapprochement des écoles de musique du Haut-Jura.

#### b. Les moyens

Organisation du cursus pédagogique dans le respect du Schéma d'Orientation Pédagogique, suivant les évolutions décidées collectivement.

Développement du département des cordes frottées, ouverture d'une classe de basson, d'alto, de chant jazz et musiques actuelles, de clavier, d'orgue, de danse, et création d'un orchestre à cordes adulte.

Création de jardins d'enfants pour l'accueil des 3-5 ans.

Ouverture de classes Cham ou d'un dispositif assimilé.

Création de cours de soutien, en particulier en Formation musicale.

Création de cours de préparation aux épreuves facultatives du baccalauréat.

Accueil des enfants de l'IME.

Formation régulière du personnel éducatif des crèches et des centres sociaux.

Projets récurrents communs aux acteurs culturels du territoire, en particulier par la participation aux Contrats Locaux d'Education Artistique et aux Contrats Territoriaux de Développement Artistique et Culturel.

Création de séances de répétitions par pupitres pour les orchestres d'harmonie et les chorales du territoire.

c. Evolution des volumes d'enseignement

Les tableaux suivants décrivent l'évolution souhaitable des volumes d'heures d'enseignement dans un souci de développement de la structure et d'équilibre entre les disciplines, tous sites confondus. Une fourchette horaire est proposée pour s'adapter à l'évolution des effectifs.

	<b>Disciplines</b>		<b>Nombre d'heures</b>
<b>Bois</b>	Flûte		de 20h à 30h
	Hautbois		de 1h30 à 4h
	Clarinette		de 15h30 à 23h
	Basson		de 1h à 4h
	Saxophone		de 12h à 20h
<b>Cuivres</b>	Trompette		de 10h à 16h
	Cor		de 1h à 6h
	Trombone		de 4h à 10h
	Tuba		de 2h à 6h
<b>Cordes frottées</b>	Violon		de 14h à 20h
	Alto		jusqu'à 6h
	Violoncelle		de 3h à 6h
	Contrebasse		de 1h à 6h
<b>Cordes pincées</b>	Guitare		de 25h à 30h
<b>Percussions</b>	Percussions		de 16h à 30h
	I.M.E.		1h30
<b>Claviers</b>	Piano		de 16h à 20h
	Accordéon		de 16h à 20h
	Accompagnement piano		de 2h30 à 5h
	Orgue		de 2h à 5h
<b>Chant</b>	Technique vocale classique		de 3h à 5h
<b>Formation musicale</b>	Eveil	Eveil 1	45 minutes par classe
		Eveil 2	1h par classe
		Eveil 1/2	45 minutes par classe
	<b>Formation musicale</b> (tuilage avec un cours de chant choral de 30 minutes)	1C1 / 1C2	1h15 par classe
		1C3 / 1C4	1h30 par classe
		2C1 / 2C2 / 2C3 / 2C4	1h30 par classe
		3C1	2h par classe
		Ados 1 / Adultes 1	1h15 par classe
		Ados 2 / Adultes 2	1h30 par classe
		Coordination F.M.	2h
	Culture musicale		1h par classe
	Option facultative baccalauréat		1h30 par classe
	Formation de personnels extérieurs		de 2h à 8h
Dumiste		de 16h à 23h	

	<b>Ensembles / Groupes / Disciplines</b>	<b>Nombre d'heures</b>	
<b>Musiques actuelles</b>	Guitare électrique / basse	de 6h à 12h	
	Batterie	de 6h à 12h	
	Clavier	de 2h à 5h	
	Technique vocale Jazz et musiques actuelles	de 2h à 5h	
	Saxophone Jazz	de 1h à 3h	
	Improvisation vents	de 1h à 3h	
	Improvisation cordes	de 1h à 3h	
	Ateliers Jazz	Jazz 1	1h
		Jazz 2	1h30
	Ateliers Rock	Rock 1	1h
		Rock 2	1h30
	Atelier Improvisation libre		1h
	Groupes	PeaceOnly	1h30
		Les Jurazic's	1h30
		Groupe Septmoncel	1h30
Les Improbables		1h30	
M.A.O.	M.A.O. 1	1h	
	M.A.O. 2	1h30	

	<b>Ensembles</b>	<b>Nombre d'heures</b>	
<b>Pratiques collectives</b>	Ensemble à vents Les Lucioles	1h	
	Ensemble à vents Le Small Orchestra	1h	
	Ensemble à vents Les Korrigans	1h30	
	Ensemble à vents Septmoncel	1h	
	Ensemble à cordes Bartok	1h	
	Ensemble à cordes Vivaldi	1h30	
	Ensemble à cordes Adultes	1h30	
	Ensemble de guitares	Ensemble 1	1h
		Ensemble 2	1h
	Ensemble de percussions	Ensemble 1 St-Claude	1h
		Ensemble 2 St-Claude	1h
		Ensemble St-Lupicin	1h
	Ensemble d'Accordéons	Ensemble 1	1h
		Ensemble 2	1h
	Ensemble de clarinettes adulte		1h
4 / 6 mains piano		1h30	
Musique de chambre		de 1h à 3h	

	<b>Niveaux / Disciplines</b>	<b>Nombre d'heures</b>	
<b>Danse classique</b>	Eveil	Eveil 1	45 minutes
		Eveil 2	1h
	Premier cycle	Phase 1	2h
		Phase 2	2h
		Phase 3	4h
Formation musicale spécifique, tous niveaux confondus		de 1h à 5h	

#### d. Profils des différents sites d'enseignement

Le développement des 3 sites d'enseignement ne peut se faire dans toutes les disciplines en raison de l'histoire musicale du territoire, de la fréquentation des publics, des contraintes budgétaires. Ainsi, un équilibre est à trouver.

L'enseignement des instruments à cordes pincées et frottées, des vents, des claviers, du chant, des percussions et des Musiques actuelles se ferait sur Saint-Claude, avec des ensembles par discipline à l'initiative des professeurs, 2 niveaux d'ensembles à cordes, à vent, de guitare, d'accordéon, de percussions, de Jazz, de Rock et de MAO. Cette organisation prend en compte l'ouverture des classes évoquées à l'article 3.3 b.

De même, le site de Saint-Lupicin serait ouvert à l'enseignement des instruments à vents, à cordes pincées et à percussions. Les niveaux d'éveil 1 et 2 sont différenciés. Selon le nombre d'élèves, les

heures d'accompagnement piano peuvent augmenter.

Le site de Septmoncel évolue plus. Aussi, 2 niveaux d'éveil ainsi qu'un premier cycle complet de Formation musicale associés à l'enseignement des instruments à vents et des percussions sont souhaitables. 1 ensemble à vents et 1 groupe de Musiques actuelles dynamisent durablement le site.

#### e. Gestion des matériels et bâtiments

La mise à jour dans le logiciel de gestion iMuse de l'état des lieux des instruments et du matériel des 3 sites d'enseignement permet d'établir des plans d'investissement sur plusieurs mois et non plus d'année en année.

Le bâtiment de Saint-Claude a une isolation phonique et extérieure renforcée ; une sonorisation équipe la salle 3 ; le parvis du bâtiment, les couloirs et les toilettes sont équipées de lumières automatiques, les toilettes de sèche mains automatiques ; le radiateur au niveau 0 est remplacé par du matériel plus petit permettant l'aménagement d'un espace d'accueil ; les bureaux au niveau -2 sont vitrés côté couloir.

Le bâtiment de Saint-Lupicin regroupe l'ensemble des disciplines, y compris les Pratiques collectives. Le rez-de-chaussée est agrandi vers le parking arrière. Les cloisons au premier étage sont réaménagées permettant d'utiliser 2 grandes salles (tuilage des niveaux en chant choral par exemple). A l'identique de Saint-Claude, l'isolation phonique et extérieure est améliorée, les lumières sont automatiques dans les lieux de passage et des sèche mains équiper les toilettes.

Le site de Septmoncel est développé. Les Pratiques collectives ont lieu à la salle des fêtes, équipée d'un parc d'instruments à percussions complet. Les cours d'instruments, d'éveil et de Formation musicale se déroulent dans l'ancien presbytère, identifié comme lieu principal d'enseignement du Conservatoire.

#### f. La communication

La communication est régulière, ciblée suivant les lieux et les types de manifestations :

- Les actions importantes (inscriptions, manifestations professionnelles, audition chant choral, projets) sont valorisées par de grandes banderoles affichées sur les 3 sites d'enseignement,
- Des affiches permettent de récapituler l'ensemble des manifestations par trimestre,
- Une newsletter est envoyée mensuellement ; son abonnement est également ouvert aux personnes extérieures au Conservatoire,
- Un site internet regroupe une présentation générale des activités de l'établissement, des documents téléchargeables (règlements, dossiers d'inscription, ...) et un calendrier des manifestations,
- 2 rencontres semestrielles parents-professeurs rythment l'année scolaire,
- Les réinscriptions et inscriptions peuvent se faire en ligne, par le logiciel iMuse ou par téléchargement des documents,
- En interne, le calendrier de l'année scolaire est partagé entre la Direction, les enseignants, le service administratif et technique et les services intercommunaux.

#### g. Au-delà du territoire intercommunal

Le Conservatoire est identifié comme centre d'examen auprès du public pour les candidatures libres, l'Attestation Départementale et la Fédération Musicale de Franche-Comté.

Régulièrement sollicités, les enseignants conseillent les pratiques en amateur et forment des personnels (professeurs des écoles, éducateurs, ...) aux actions de sensibilisation musicale.

Le Conservatoire, en lien avec l'Office de Tourisme et l'Education Nationale, participe à l'organisation des visites d'opéra, de salles de spectacles, de salons professionnels (Francfort, Musicora, ...).

La mutualisation des compétences et charges de personnel est stabilisée. Ainsi, une vision globale de l'enseignement artistique musical à l'échelle du Haut-Jura se dessine.

## Chapitre 4 Evaluation

Les Conseils d'établissement organisés annuellement permettront d'établir régulièrement un état d'avancement de ce projet.

Un bilan en 2017 prenant en compte la fréquentation des publics (dans l'établissement mais aussi le milieu scolaire, les publics empêchés, ...), le nombre d'élèves en classes d'éveil dans un premier temps, en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle dans un deuxième temps, le développement du département des cordes frottées, les liens avec les orchestres d'harmonie et les chorales, le niveau des pratiques en amateurs du territoire, la récurrence des projets en partenariats et l'état d'avancement de la convention inter écoles permettra d'envisager d'éventuelles réorientations, et de préparer dans les délais nécessaires le prochain projet d'établissement.

## Chapitre 5 Conclusion

Le dialogue permanent au sein de l'établissement entre les équipes pédagogiques, administratives et techniques, les représentants d'élèves et de parents d'élèves, hors les murs avec les élus communautaires, les partenaires culturels et institutionnels, permettra sa progression régulière au service des publics de la collectivité Haut-Jura Saint-Claude.

Structure récente en pleine construction, porteuse d'un projet d'avenir à l'échelle du territoire intercommunal, le Conservatoire est également, par ses 3 sites d'enseignement, le concentré des différents profils d'établissements et des problématiques de l'enseignement artistique à l'échelle cette fois du Haut-Jura. Ainsi, de par la position territoriale et administrative de la ville de Saint-Claude, l'ancrage des pratiques musicales sur Saint-Claude, le Plateau du Lizon et Septmoncel, le classement de l'ex Conservatoire municipal de Saint-Claude, l'établissement créé en 2013 peut se positionner comme tête d'un réseau plus large que celui de la collectivité, et moteur de l'enseignement artistique spécialisé initial du Haut-Jura.

## Sources

- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public
- Décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public
- Note précisant les conditions fixant les conditions d'application de l'arrêté et décret ci-dessus (2007)
- Schéma national d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique (2008)
- Schéma national d'Orientation Pédagogique de l'enseignement de la danse (2004)
- Schéma Départemental des enseignements artistiques du Jura (2014)
- Données de l'INSEE